

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 310

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE



PROGRAMME 310
Conduite et pilotage de la politique de la justice

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Catherine PIGNON

Secrétaire générale du ministère de la justice

Responsable du programme n° 310 : Conduite et pilotage de la politique de la justice

Placé sous la responsabilité de la secrétaire générale du ministère de la justice, le programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » regroupe des fonctions de gouvernance et des métiers mutualisés exercés pour le compte notamment des trois directions à réseau du ministère, par les services centraux parisiens et territorialisés, et les opérateurs suivants : l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), le GIP Mission Recherche droit et justice (MRDJ) et l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), nouvel opérateur intégré dans le périmètre du programme (en 2022), ainsi que l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTEN-J), service à compétence nationale.

Il s'agit notamment pour le secrétariat général d'accompagner les directions par la mise en œuvre de politiques transversales qu'il conduit - au bénéfice de l'ensemble du ministère - en matière d'appui à la gouvernance et au pilotage, de développement du numérique (notamment par la mise en œuvre du plan de transformation numérique (PTN), chantier prioritaire du ministère), d'enquêtes numériques judiciaires, des fonctions ressources humaines et immobilières ministérielles.

Le budget retenu en LFI 2021, soit 463,3 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 534,8 M€ en crédits de paiement (CP), tient compte de ces priorités notamment sur les volets action sociale et informatique ministérielle, il affiche une hausse globale de 6,9 % (soit + 34,8 M€) par rapport à la LFI 2020. En exécution budgétaire, les paiements réalisés en 2021 s'élèvent à 529,9 M€ soit un niveau de consommation globale à hauteur de 99 % des ressources prévues en LFI. Par ailleurs, ce niveau de consommation est supérieur de 11,4 % (T2 et HT2) à l'exécution 2020.

Concernant les emplois et les dépenses de titre 2, en 2021, le schéma d'emplois prévu en LFI s'établit à 50 ETP. Toutefois, la cible en gestion a été ramenée à 33 ETP, déduction faite des 17 emplois de dépassement du schéma d'emplois en 2020. L'exécution 2021 est conforme à la cible (33 ETP). Une seule destination, le plan de transformation numérique, est concernée par les créations d'emplois de 2021.

Le plafond d'autorisation d'emplois 2021 a également été respecté, avec une réalisation conforme à la LFI, soit 2 554 ETPT.

Après ouverture de 5,82 M€ en LFR de fin de gestion, les crédits ouverts en 2021 sur le titre 2 se sont élevés à 194,75 M€. Compte-tenu d'une consommation de 192,39 M€ (dont 153,58 M€ HCAS), l'exécution se solde par un reliquat de 2,36 M€ (dont 0,5 M€ HCAS).

Concernant les dépenses-hors titre 2, les engagements réalisés s'élèvent à 314,7 M€ et les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de 337,5 M€ soit 99,5 % des crédits ouverts (339 M€). Les ressources non consommées à hauteur de 1,49 M€ ont fait l'objet d'une décision de report sur l'exercice 2022.

S'agissant de l'immobilier, le ministère a poursuivi son plan de modernisation des sites centraux prévu sur le quinquennal 2018-2022. Les opérations ont principalement porté sur la mise en œuvre d'une première tranche du schéma directeur de travaux pluriannuels du site Vendôme : ravalement de la façade et rénovations architecturales et techniques des installations du site.

Par ailleurs, d'autres opérations ont été consacrées à la réhabilitation des locaux de la DIR-SG Île-de-France, ainsi qu'à l'aménagement du nouveau site d'archivage de Russy-Bémont (Oise). Cependant, certains chantiers ont été affectés au cours de l'année 2021 par la crise sanitaire, entraînant un décalage de quelques mois pour les travaux lourds des sites de l'administration centrale. De fait, la priorité a été donnée aux travaux structurants les plus urgents. Le remaniement du calendrier a entraîné une sous-consommation des crédits d'investissement par rapport à la LFI.

Le projet Millénaire 2020 s'est poursuivi avec la fin de la prise à bail du bâtiment B270 pour regrouper au sein du Millénaire 2 des services éloignés du site principal Olympe de Gougues (Millénaire 3).

Les politiques RH transverses, avec une exécution de 33,3 M€ en AE et 34,6 M€ en CP, sont restées une priorité forte du ministère de la justice en 2021 autour de quatre axes majeurs, vecteurs d'égalité professionnelle mais aussi de fidélisation des primo-arrivants : l'action sociale, le handicap, la médecine de prévention, et la formation des agents.

L'action sociale en faveur des agents a représenté une part importante des politiques RH ministérielles, notamment l'aide à la parentalité, par l'accès à des places en crèche ; la restauration avec la poursuite de l'harmonisation des restes à charge et le développement de l'offre ; et le logement, en particulier pour les agents affectés dans les zones tendues.

Par ailleurs, le ministère de la justice a amplifié sa politique volontariste en matière de handicap avec la pérennisation des actions d'insertion et de recrutement des personnes en situation de handicap.

La médecine de prévention est un poste en constante augmentation depuis 2018 en raison des difficultés de recrutement de médecins de prévention.

Le plan de formation a également constitué une politique prioritaire pour le ministère : la dématérialisation s'est accentuée pour répondre aux exigences du plan pluriannuel de formation et aux conséquences de la crise sanitaire.

S'agissant de l'informatique ministérielle, l'année 2021 a constitué l'avant-dernière année de mise en œuvre du plan de transformation numérique (PTN), initié en 2018 et inscrit dans le Grand plan d'investissement (GPI), dont l'objectif majeur est de construire le service public numérique de la justice. Les crédits d'investissement informatiques ont atteint au total 138,5 M€ en CP, dont 108,9 M€ en CP dédiés au PTN et 29,6 M€ en CP pour la Plateforme nationale d'interceptions judiciaires (PNIJ). Le PTN s'articule autour de trois axes : l'adaptation du socle technique et des outils de travail (axe 1), les évolutions applicatives (axe 2) et le soutien aux utilisateurs (axe 3).

Comme lors des années précédentes, une part conséquente des réalisations en 2021 a été consacrée à l'axe 1 (adaptation du socle technique et des outils de travail). Afin de favoriser le travail à distance des agents et en lien avec le contexte sanitaire notamment, 100 % des agents éligibles au télétravail sont maintenant dotés d'unités portables pour permettre la continuité de service public durant la crise. Enfin, la modernisation des infrastructures a été prolongée en 2021, avec le raccordement de la totalité des sites au réseau interministériel de l'État (RIE) ou encore l'augmentation du parc de visioconférences avec plus de 3000 équipements déployés.

Concernant l'axe 2 (évolutions applicatives), les grands projets sont globalement engagés dans des cycles de mise en œuvre ou d'utilisation. En 2021, on note par exemple le lancement de plusieurs phases d'expérimentations sur le portail numérique NED, sur PORTALIS avec le module « conseils de prud'hommes » ou encore sur SIAJ. Par ailleurs, l'ouverture de la plateforme du travail d'intérêt général (TIG 360°) s'est poursuivie avec la mise en service du portail au conseil national des barreaux depuis le 4 octobre 2021. Enfin, pour le programme « procédure pénale numérique » (PPN), la dématérialisation des procédures « petits x » (terme juridique désignant les procédures sans poursuites) et de la filière correctionnelle s'est poursuivie.

Pour l'axe 3 (soutien aux utilisateurs), le programme de transformation de la chaîne du soutien s'inscrit pleinement dans le changement de paradigme initié par l'implémentation du PTN au sein du ministère, avec une nouvelle dynamique sur la chaîne de soutien dont une nouvelle configuration (centre de service du numérique – CSI), ainsi que la transformation de la gouvernance des systèmes d'information (mise en place d'un pilotage global du portefeuille de projets).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la qualité et l'efficacité des fonctions de soutien

INDICATEUR 1.1 : Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers

INDICATEUR 1.2 : Efficacité de la fonction achat

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Bilan stratégique

INDICATEUR 1.3 : Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques

INDICATEUR 1.4 : Performance des SIC

INDICATEUR 1.5 : Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.6 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la qualité et l'efficacité des fonctions de soutien

INDICATEUR

1.1 – Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	8,2	6,59	6,17	5,73	11,20	6,17
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	22,78	13,66	9,73	8,73	12,64	9,73
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	10,88	8,58	11,01	9,60	7,67	11,01
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	9,81	11,31	11,41	11,82	11,82	11,41

Commentaires techniques

Mode de calcul : les projets servant de base au calcul des taux portent sur des opérations en maîtrise d'ouvrage publique, conception-réalisation ou en partenariat public-privé, sur des constructions neuves et des réhabilitations.

Dans le champ pénitentiaire, les opérations sont comptabilisées par site, même si elles font l'objet d'un contrat global confiant à une même entreprise la réalisation d'un programme de construction.

Il est précisé que ce recensement est établi en fonction de la programmation actuelle. Ainsi, le nombre de projets correspond au portefeuille de commandes en conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et aux opérations validées dans la circulaire de programmation pour les opérations judiciaires déconcentrées, il ne peut être préjugé des arrêts ou lancements de nouvelles opérations.

Pour calculer les taux d'écart sont pris en compte les paramètres suivants :

- ne sont décomptées que les opérations de construction neuve ou de restructuration lourde/extension de plus de 10M€ dont le passage en phase opérationnelle est validé dans la circulaire budgétaire pour les opérations budgétaires déconcentrées ou ont fait l'objet d'une commande ferme de réalisation dans le cadre du conseil d'administration de l'APIJ ;

- les prévisions au titre d'une année tiennent compte, d'une part, du plan de charge et, d'autre part, des opérations appelées à sortir du champ de l'indicateur en raison de leur livraison ou de leur annulation.

Calcul du taux d'écart calendaire :

- les durées (exprimées en mois) prévues initialement sont celles présentées dans le planning initial établi au moment de la commande sur la date prévisionnelle de remise des clés ;

- les durées révisées sont celles du planning actualisé.

Calcul du taux d'écart budgétaire :

- le coût effectif ou prévisionnel pris en compte est le coût pour l'ensemble des opérations, validé dans la circulaire de programmation ou approuvé en conseil d'administration ;

- le coût révisé prend en compte l'ensemble des dépassements, ou éventuellement des réflexions, de coûts rapportés au total des coûts finaux estimés (CFE) approuvés.

Sources des données : APIJ et service immobilier ministériel du secrétariat général.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**1.2 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Gains relatifs aux actions achat	M€	19,2	9,1	22	9,5	9,6	non déterminé

INDICATEUR**1.3 – Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	20,96	5,8	20	6	0,9	20
Taux d'écart calendaire agrégé	%	12,65	1,2	5	0	-10	15

Commentaires techniques

Mode de calcul : Les projets informatiques concernés par cet indicateur s'échelonnent sur au moins sur deux exercices et leur coût total prévisionnel est supérieur à 5 millions d'euros. Les projets examinés sur le périmètre 2021 sont la PNIJv2 (2^{ème} version de la plate-forme nationale des interceptions judiciaires), PORTALIS (refonte des applications civiles), PPN 2022 (procédure pénale numérique), NED (numérique en détention), PARCOURS (refonte du SI de la justice des mineurs) et PROJAE (solution d'archivage électronique), PLATEFORME TIG-360 (agence du TIG et de l'insertion professionnelle), SIAJ (système d'information de l'aide juridictionnelle), SIVAC (système d'information interministérielle des victimes d'attentats et de catastrophes).

Ce coût par projet se compose des coûts de développement (dépenses de prestations informatiques, dépenses matérielles et logicielles), et des coûts des deux premières années de maintenance après la mise en service. À ces coûts s'ajoutent également les dépenses de personnel qui se calculent sur la base de la part d'activité des agents constituant l'équipe projet.

La durée totale du projet est évaluée jusqu'à la mise en service permettant une couverture totale des fonctionnalités à fournir.

Les indicateurs rendent compte des dépassements (respectivement de coûts et de délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour l'ensemble des projets concernés. Ainsi le taux d'écart budgétaire est la moyenne pondérée des écarts entre les budgets réactualisés et les budgets prévus initialement. Le taux d'écart calendaire reflète la moyenne pondérée des écarts entre les durées réactualisées et les durées prévues initialement.

Source des données : secrétariat général, service du Numérique (SNUM).

INDICATEUR**1.4 – Performance des SIC**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Durée moyenne d'indisponibilité d'un lot d'applications (en sortie des centres de production) hors maintenance programmée	jours	6,13	6,1	5	2,5	2,5	5
Satisfaction utilisateurs sur leur environnement de travail	%	25,6	32,8	35	32,9	40,9	50
Part de sollicitations du support utilisateurs résolues au niveau 1 (périmètre CSI : techniques, fonctionnelles, justiciables).	%	50	40	55	42	32	60
Proportion de sites dont le débit réseau a été optimisé	%	49,7	67	65	93	77	75

Commentaires techniques

La maquette du volet performance du programme 310 a été refondue à l'occasion du PLF 2020 pour mieux mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice.

Evolution des indicateurs :

La progression de la dématérialisation dans le cadre du plan de transformation numérique ainsi que les évolutions de la bureautique ont conduit à remplacer l'indicateur "Ratio d'efficience bureautique" (déplacé désormais dans le volet JPE du RAP) par l'indicateur "Performance des SIC". Ce nouvel indicateur, composé de quatre sous-indicateurs, permet de mesurer d'une part la satisfaction de l'utilisateur (axe 3 du PTN) de manière dynamique et fiable, et d'autre part l'amélioration de l'environnement bureautique lié à la dématérialisation.

Précisions méthodologiques

- **Durée moyenne d'indisponibilité d'un lot d'applications (en sortie des centres de production) hors maintenance programmée**

Mode de calcul : Le numérateur de l'indicateur reprend les durées d'indisponibilité des applications concernées calculées en sortie du centre de production par mois. Les indisponibilités calculées correspondent à des incidents en production qui rendent l'application totalement indisponible. Ces incidents peuvent impacter une application ou plusieurs (dès lors que celui-ci trouve son origine dans l'infrastructure de production y compris le réseau local). Ces indisponibilités impactent l'ensemble des utilisateurs de l'application concernée. Ne sont pas pris en compte les indisponibilités liées au réseau après le centre de production, réseau étendu (RIE) ou réseau local de certains sites.

Le lot applicatif concerné comprend : Cassiopée (application cœur uniquement), Genesis, Harmonie, Portalis (Portail du justiciable et portail des juridictions), Pline, Plex, PFE, ROMEO et la messagerie. Les applications ne sont pas pondérées les unes par rapport aux autres. Pour chaque application la disponibilité est observée sur la période d'ouverture du service (qui peut être différente selon les applications) de laquelle on retire les périodes d'indisponibilité programmées pour des opérations de maintenance.

Source des données : secrétariat général, service du Numérique (SNum)

- **Satisfaction des utilisateurs sur leur environnement de travail**

Mode de calcul : Le numérateur correspond au nombre des agents ayant répondu à l'enquête qui ont fait état d'un niveau de satisfaction compris entre 7 et 10 (sur une échelle allant de 1 à 10) les deux bornes étant comprises dans l'intervalle.

Les données pour l'année 2021 sont celles issues de l'enquête de satisfaction qui a été réalisée auprès des agents du ministère de la justice entre le 6 et le 29 janvier 2021. **3903** réponses ont été reçues assurant la représentativité des résultats de l'enquête. La satisfaction est évaluée au travers de la question « Sur une échelle de 0 à 10 (0 signifiant que vous n'êtes pas satisfait et 10 que vous êtes totalement satisfait), quelle note attribuez-vous à l'informatique en général (c'est à dire a minima tous les items évoqués précédemment) ? », question posée en fin d'enquête.

Source des données : secrétariat général, service du Numérique (SNum)

- **Proportion de sollicitations résolues au niveau 1 (périmètre CSI)**

Mode de calcul : L'indicateur correspond à la proportion d'incidents résolus par le Centre de support informatique (CSI) directement (résolution de niveau 1) parmi l'ensemble des incidents pris en charge par le CSI.

Les incidents pris en compte sont ceux pris en charge par le CSI en tant que point d'entrée unique des sollicitations des utilisateurs. Conformément aux préconisations du GT Chaîne du soutien, le CSI doit progressivement être en mesure de prendre en charge et résoudre à son niveau un nombre croissant d'incidents quelle que soit leur catégorie. Les incidents sont considérés comme ayant été résolus en niveau 1 dès lors que le CSI a pu les résoudre et les clôturer sans faire appel à un autre intervenant (supports de niveau 2 ou 3). Ce point constitue un des éléments de renforcement du support aux usagers prévu dans le cadre de l'axe 3 du plan de transformation numérique.

Source des données : secrétariat général, service du Numérique (SNum)

- **Proportion de sites dont le débit réseau a été optimisé**

Mode de calcul : L'indicateur correspond au ratio du nombre de sites dont le débit réseau est optimisé. Il est en rapport avec le nombre total de sites du ministère de la Justice raccordés au réseau interministériel de l'Etat (le nombre total de sites sur cette base s'élevant à 1450). L'indicateur est basé sur un débit programmé mais la qualité de service qui est en cours d'optimisation. La mise à jour annuelle du niveau de débit utile pour chaque site permet d'ajuster la puissance du débit au besoin réel des utilisateurs. La cible de cet indicateur a été modifiée en 2020 pour intégrer les nouveaux sites (regroupement des tribunaux de grande instance (TGI) et création des tribunaux judiciaires (TJ)).

Source des données : secrétariat général, service du Numérique (SNum)

INDICATEUR

1.5 – Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,48	2,78	2,68	2,68	2,59	2,5

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Objectifs et indicateurs de performance

Commentaires techniques

Mode de calcul : le ratio s'obtient par le rapport des effectifs gérants sur les effectifs gérés. Les effectifs gérants comprennent les effectifs du service des ressources humaines ainsi que ceux du pilotage et de soutien de proximité consacrant une partie de leur temps à la gestion des ressources humaines des personnels affectés en administration centrale. Les effectifs gérés sont les effectifs consommant le plafond d'autorisation d'emplois.

Sont donc inclus les agents détachés entrants et les agents mis à disposition sortants. Ne sont pas comptabilisés les agents détachés sortants et les agents mis à disposition entrants qui ne consomment pas le plafond d'emplois.

Effectifs gérants :

Suite à la réorganisation du secrétariat général, la fonction des ressources humaines est partagée entre :

- le service des ressources humaines (SRH) chargé, pour le compte du responsable ministériel, d'élaborer les orientations générales de la politique ministérielle et de coordonner la mise en œuvre de l'activité des responsables des ressources humaines des directions et services du ministère et des établissements publics qui en relèvent.
- un gestionnaire RH pour chaque délégation interrégionale du secrétariat général (DIR-SG)

Administrant et gérants : les effectifs "administrant et gérant" sont proratisés pour tenir compte du poids respectif des effectifs gérés administrativement et/ou financièrement par le SRH.

Pilotage de la politique des compétences : dans le calcul des effectifs consacrés au pilotage et à la politique des compétences, sont comptabilisés l'ensemble des agents chargés de la GPEC au bureau de pilotage des emplois et de la masse salariale.

Effectifs gérés : seuls les effectifs consommant le plafond d'autorisation d'emplois ont été retenus. Sont donc inclus les agents détachés entrants et les agents mis à disposition sortants.

INDICATEUR**1.6 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ensemble de la mission	%	6,17	6,57	6,57	5,86	5,86	6,00
Programme 107	%	6,43	6,03	6,10	6,37	6,37	6,00
Programme 166	%	5,88	5,34	5,50	5,31	5,31	6,00
Programme 182	%	6,15	6,13	6,30	6,25	6,25	6,00
Programme 310	%	3,9	1,78	3,00	3,11	3,11	6,00

Commentaires techniques

Mode de calcul : cet indicateur mesure annuellement et en pourcentage la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987. Il est basé sur un recensement effectué chaque année, par les différents employeurs ministériels, conformément aux règles de décompte fixées par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Les informations contenues dans cet indicateur correspondent aux données adressées chaque année au FIPHFP au titre de la déclaration annuelle du nombre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé.

Sont considérées comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les personnes :

- Titulaire d'une reconnaissance de travailleur handicapé,
- Victimes d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % ou de maladies professionnelles et titulaires d'une rente attribuée au titre d'un régime de sécurité sociale
- Les titulaires d'une pension d'invalidité, à condition que l'invalidité réduise au moins des 2/3 leur capacité de travail
- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- Les titulaires d'une Carte d'invalidité
- Les titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé
- Les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité
- Les agents reclassés statutairement
- Les Agents inaptes ou aptes avec restriction impliquant une situation de handicap au travail
- Les emplois réservés (anciens militaire valide, sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente et les veuves de guerre)

Taux d'emploi direct = (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée / effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année N-1) x 100. L'indicateur est calculé de manière identique au taux d'emploi légal, il porte cependant sur les données constatées au 1er janvier de l'année considérée et non sur celles au 1er janvier de l'année écoulée, de sorte que la valeur communiquée correspond effectivement à la situation de l'indicateur au titre de l'année pour laquelle il est renseigné.

Sources des données : secrétariat général, service des ressources humaines (SRH).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.1 RESPECT DES COÛTS ET DES DÉLAIS DES GRANDS PROJETS IMMOBILIERS

- **Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire)**

Le taux ressort en forte augmentation par rapport à la prévision du PAP 2021.

Pour les opérations confiées à l'APIJ, les principales augmentations de budget concernent Lille (+44,5M€) et Basse-Terre (+10,27M€).

Pour Lille, cet accroissement du coût final estimé (CFE) est principalement lié à la forte augmentation sur les coûts liés aux effets directs et indirects de la crise sanitaire, couplée à une sous-estimation initiale des travaux par la maîtrise d'œuvre qui a conduit à un appel d'offre infructueux. Pour Basse-Terre, les évolutions sont la conséquence d'une modification du programme de l'opération (effectifs, salles d'audience).

D'autres projets confiés à l'APIJ ont également subi des augmentations de CFE. C'est le cas d'Aix-Carnot (+2,8 M€) lié à des événements imprévus (fin de chantier, livraison, nécessité de revoir la seconde tranche de travaux) et Meaux (+9,5 M€) en raison d'une réserve immobilière construite et de modifications de programme nécessaires à l'opération.

Ainsi s'agissant plus précisément d'Aix-Carnot, l'augmentation résulte principalement de diverses modifications sollicitées soit par les utilisateurs (modification importante du système de visioconférence permettant de prévoir une retransmission vidéo dans plusieurs salles d'audience du TJ en cas de parties civiles nombreuses), soit par les services de l'Etat (notamment au titre de la commission de sécurité incendie), soit rendues nécessaires du fait des aléas de chantier et de la crise liée à l'épidémie de la Covid 19

Pour les opérations des départements immobiliers, les projets d'Évry (+1,7M€) et Bourgoin-Jallieu (+6 M€) connaissent des augmentations de budget. Pour Évry, le surcoût est lié à l'augmentation de la taille du bâtiment due aux évolutions du programme cadre sur les palais de justice et un accroissement de la provision pour révision des prix. Pour Bourgoin-Jallieu, l'augmentation du CFE est liée à la prise en charge du relogement temporaire de l'ensemble de la juridiction, dont la nécessité a été confirmée en cours d'étude, à une augmentation du coût du désamiantage du bâtiment et à la prise en considération des évolutions des prix à la suite de la consultation des entreprises, en raison de l'augmentation du coût des matières premières (crise sanitaire) et du manque de disponibilité des entreprises pour répondre aux projets de chantier. Les provisions pour révisions de prix sont aussi intégrées à cette augmentation de CFE, avec un taux prévu pour les deux prochaines années à 5,5% en moyenne annuelle glissante, au lieu de 1,5 % constaté précédemment.

- **Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire)**

L'augmentation du taux s'explique notamment par les opérations de Lille (+4 mois), Meaux (+4 mois), Nancy (+3 mois), Bourgoin-Jallieu (+14 mois) et Évry (+6 mois). Pour l'opération de Lille, ce délai s'explique principalement par un appel d'offre infructueux. Sur Meaux, le retard est lié à un changement d'équipe sur l'opération et à des contraintes calendaires pour fixer la tenue du jury de concours. Le concours de Nancy a été quant à lui suspendu dans l'attente des résultats de l'analyse de compatibilité du projet avec la présence d'une canalisation de gaz qui n'avait pas été signalée par le concessionnaire. Par ailleurs, l'opération de Bourgoin-Jallieu connaît un retard de 14 mois en raison de la nécessité avérée en cours d'opération du relogement complet des juridictions (avec autorisation d'urbanisme temporaire) ; l'opération d'Évry accuse un retard de 6 mois compte tenu de reprises sur les études de conception nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins de la juridiction.

- **Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire)**

Le taux est en légère hausse, en raison des évolutions de programme ou de l'ajout de nouvelles prestations sur les opérations de Baie-Mahault avec notamment la création d'un nouveau mirador et le travail mené sur le confort thermique ; et Baumettes 3 avec l'augmentation du calibrage de quartiers d'hébergement de 640 places à 740 places. Par ailleurs, est pris en compte la hausse des indices de prix sur l'opération de Seine Saint Denis et l'augmentation des provisions pour aléas.

Cependant, l'intégration de 4 nouvelles maisons d'arrêts (Vannes, Crisenoy, Nîmes et Angers) commandées en 2021 fait baisser le taux de manière globale.

- **Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire)**

Le taux subit une très légère hausse par rapport aux prévisions du PAP 2021, en raisons des retards des opérations de Basse-Terre (+7 mois par rapport au PAP) et Caen (+2 mois), liés aux difficultés rencontrées par les entreprises pour l'approvisionnement des matières premières consécutives à la crise sanitaire. L'opération de la SAS de Toulon est retardée en raison de fouilles archéologiques nécessaires sur le site (+12 mois). Cependant, le taux reste stable du fait de la commande des 4 nouvelles opérations (Vannes, Crisenoy, Nîmes et Angers).

INDICATEUR 1.2 EFFICIENCE DE LA FONCTION ACHAT

Au titre de l'année 2021, l'ensemble des ministères ont rencontré des difficultés sur la plateforme des marchés PLACE lors du changement de prestataire en mai 2021. La plateforme dysfonctionnant régulièrement, celle-ci ne permet plus aux acheteurs de notifier correctement leurs marchés sur la plateforme et ainsi réaliser la bascule des contrats dans l'outil interministériel APPACH. Cette action est essentielle pour renseigner la performance sécurisée. En effet, seules les données remontées dans APPACH sont prises en compte par la DAE (à l'exception des contrats de gestion déléguée de la Direction de l'administration pénitentiaire dont la remontée se fait hors outil).

Par ailleurs, certains acheteurs maîtrisent mal le système d'information achat (SIA) et ne notifient pas les marchés selon les processus définis, empêchant ainsi la complétude de la performance. Des formations spécifiques ont été mises en place pour venir en soutien des acheteurs en difficultés.

Malgré un soutien fort du département ministériel des achats (DMA) et les corrections opérées, la performance renseignée au titre de l'année 2021 reste incomplète.

De plus, la performance négative n'était à ce jour pas renseignée alors même qu'elle doit l'être au même titre que la performance positive. Ce point a donc été corrigé pour l'année 2021 (les années précédentes, seules la performance positive était prise en compte).

La conjoncture (pénurie, flambée des matières premières) a généré des gains négatifs plus importants. La DAE a modifié en toute fin d'année les modalités de calcul des gains afin de prendre en compte les difficultés conjoncturelles.

Il convient tout de même d'indiquer que la performance économique du ministère, malgré tous les points évoqués ci-dessus, est supérieure à 2020 démontrant ainsi l'efficacité de la politique achat menée par le DMA et les directions métiers.

INDICATEUR 1.3 RESPECT DES COÛTS ET DES DÉLAIS DES GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

- **Taux d'écart budgétaire agrégé**

L'ensemble des grands projets informatiques ont fait l'objet de révisions budgétaires suite à la mise en place d'une gouvernance numérique renforcée et facilitant la priorisation des investissements sur des projets prioritaires. L'estimation des projets TIG360°, PPN, SIAJ et PORTALIS a ainsi été réévaluée au regard de la trajectoire des projets et d'une validation de principe d'un co-financement via France Relance. Ce sont aussi des projets soutenant une démarche itérative, basée sur les expérimentations et le retour des usagers, rendant difficile l'exercice de cadrage initial et dont les confinements successifs associés à la crise sanitaire ont généré de l'inertie.

Le taux d'écart budgétaire agrégé est de 0,9%, conséquence d'investissements complémentaires sur plusieurs projets dont PORTALIS, SIAJ et ATIGIP et liés à la fois à des changements de périmètre métier, l'accélération de déploiement et la prise en compte d'externalités comme les exigences liées à la mise en conformité Sécurité des Systèmes d'information.

Il apparaît en baisse par rapport au réalisé 2020 du fait du périmètre révisé sur le projet NED et le financement sur plan de relance, non intégré dans ces coûts.

- **Taux d'écart calendaire agrégé**

Le taux d'écart calendaire est quant à lui négatif et traduit l'accélération de certains déploiements de projets comme SIAJ, PPN et surtout, le recalibrage du projet NED limité aux expérimentations.

Les éléments de chaque projet intégré dans cet indicateur agrégé sont détaillés dans la partie JPE - Grands Projets informatiques.

INDICATEUR 1.4 PERFORMANCE DES SIC

- **Durée moyenne d'indisponibilité d'un lot d'applications (en sortie des centres de production) hors maintenance programmée**

Les actions sur l'infrastructure ont permis un maintien du résultat par rapport à l'année précédente alors que le système d'information est en forte évolution. Les réalisations se sont traduites en 2021 par des résultats tangibles en lien avec la gestion de l'obsolescence ou l'augmentation de capacité de traitement.

En 2021, les applications n'ont pas connu de dysfonctionnements majeurs, toutefois des difficultés ponctuelles du socle ont engendré des indisponibilités partielles plutôt que totales (éditique, messagerie), les services restants opérationnels. Le calcul prend en compte les périodes de fortes perturbations pour une majorité d'utilisateurs.

En valeur absolue, la durée d'indisponibilité des applications liées aux travaux programmés reste très largement supérieure aux interruptions de services liées au socle technique.

- **Satisfaction des utilisateurs sur leur environnement de travail**

Une première consultation des agents sur leur satisfaction vis-à-vis de l'informatique a été réalisée au mois de juin 2019, consultation au cours de laquelle l'indicateur s'élevait à 22,2 %. Le niveau de satisfaction pour cette première occurrence de l'enquête de satisfaction fournit le jalon initial de la satisfaction des utilisateurs.

En 2021, la part de répondants très satisfaits de l'informatique en général s'élève à 40,9 % et poursuit sa hausse (+8 points) à la suite de la dernière consultation menée en janvier 2021 pour le compte de l'année 2020.

Près des trois quarts des répondants estiment que leur environnement de travail numérique s'est amélioré (73,1 %), représentant une augmentation du sentiment d'amélioration de 4,1 points par rapport à la précédente enquête de janvier 2021.

Le niveau de satisfaction des utilisateurs a continuellement progressé depuis le premier questionnaire de juin 2019. Par rapport à ce dernier, on constate des écarts importants en 2021 concernant :

- Les outils courants (+15 points) ;
- Le réseau en général (+22,3 points) ;
- Les applications métiers (+13,4 points).

Les grandes étapes du plan de transformation numérique ont permis une évolution positive de la satisfaction des utilisateurs, et en particulier le déploiement progressif de débits réseaux sur les sites ou la mise en place d'accès à distance au système d'information.

Enfin, et ce malgré une satisfaction relative des utilisateurs sur le Wi-Fi, le niveau en 2021 est en hausse par rapport à la première consultation de juin 2019 (+14,3 points). La seconde vague de déploiement de la fibre optique réalisée en 2021 devrait faire apparaître un meilleur niveau de satisfaction lors du lancement des prochains questionnaires.

- **Proportion de sollicitations résolues au niveau 1 (périmètre CSI)**

Le Centre de support numérique (CSN), anciennement Centre de support informatique (CSI), a connu une transformation majeure avec l'arrivée d'un nouveau prestataire au premier trimestre 2021.

La part de sollicitations résolues au niveau 1 s'élève à 32 %, résultat satisfaisant au regard des événements advenus en 2021 :

- Une augmentation considérable (+42 %) de l'activité par rapport à 2020,
- Un changement de prestataire en mars 2021,
- un renouvellement important intervenu au sein des équipes en septembre 2021.

Sur le support du justiciable mis en place par le CSN, le taux de résolution de 95% est en hausse par rapport à l'année passée 2020 (89%) et traduit la capacité du CSN à capitaliser les connaissances sur la résolution des incidents.

- **Proportion de sites dont le débit réseau a été optimisé**

Un plan massif de déploiement de la fibre optique et de sécurisation des accès au RIE a été établi dans le cadre du plan de transformation numérique. De plus, renforcé par la crise sanitaire et ses conséquences, l'usage croissant de l'informatique (centralisation des applications, dématérialisation, recours à la visioconférence...) génère chaque année des besoins de débits réseaux toujours plus conséquents.

Le plan de rattrapage s'est décliné ainsi en plusieurs vagues dont la première s'est terminée en juillet 2020. La seconde vague s'achèvera début 2022 avec l'équipement d'une partie des nouveaux sites identifiés, notamment l'intégration des conseils de prud'hommes (CPH) à la suite de l'extension de leurs missions.

A la fin de l'année 2021, la fibre optique a été déployée dans plus de 450 sites par rapport au début de cette même année.

INDICATEUR 1.5 RATIO D'EFFICIENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le ratio de 2,59 % est en baisse par rapport à celui de 2020 (2,78 %), du fait d'une légère baisse des effectifs gérants et d'une augmentation des effectifs gérés. Les emplois créés sont majoritairement affectés sur des fonctions qui ne relèvent pas de la gestion des ressources humaines et ne viennent donc pas affecter l'effectif des gérants. Il est également en diminution par rapport au PAP 2021 (2,68 %), pour les mêmes raisons.

INDICATEUR 1.6 PART DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI PRÉVUE PAR LA LOI N° 87-517 DU 10 JUILLET 1987

Les prévisions annuelles varieront selon les programmes à la hausse ou à la baisse, mais les premières projections, non encore stabilisées, font craindre une baisse du taux d'emploi global sur la période, pour partie liée à la crise sanitaire (difficulté de recrutement, moindre identification des personnels BOETH).

Ce taux avait été en progression quasi constante sur les dernières années.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – État major	10 088 000 9 191 785	650 000 592 472		300 000 173 000	11 038 000 9 957 257	11 038 000
02 – Activité normative	27 303 279 26 282 045				27 303 279 26 282 045	27 303 279
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	19 135 532 17 429 595	500 000 296 278		1 370 000 1 410 860	21 005 532 19 136 732	21 005 532
04 – Gestion de l'administration centrale	78 688 336 85 497 544	67 444 448 49 334 582	10 499 735 2 497 686		156 632 519 137 350 713	157 012 519
09 – Action informatique ministérielle	36 000 000 36 298 142	86 215 287 186 747 247	74 392 038 40 354 406		196 607 325 263 399 795	196 607 325
10 – Politiques RH transverses	17 019 703 17 693 303	33 472 821 32 939 779		250 000 358 979	50 742 524 50 992 061	52 242 524
Total des AE prévues en LFI	188 234 850	188 282 556	84 891 773	1 920 000	463 329 179	465 209 179
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+2 733 557 (hors titre 2)		+2 733 557	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 517 179	+216 898 153 (hors titre 2)			+223 415 332	
Total des AE ouvertes	194 752 029	494 726 039 (hors titre 2)			689 478 068	
Total des AE consommées	192 392 414	269 910 358	42 852 092	1 963 739	507 118 603	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – État major	10 088 000 9 191 785	650 000 508 792		300 000 170 000	11 038 000 9 870 577	11 038 000
02 – Activité normative	27 303 279 26 282 045				27 303 279 26 282 045	27 303 279
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	19 135 532 17 429 595	500 000 323 146		1 370 000 1 410 860	21 005 532 19 163 600	21 005 532
04 – Gestion de l'administration centrale	78 688 336 85 497 544	71 543 834 62 452 936	6 699 735 2 688 741		156 931 905 150 660 120	157 311 905
09 – Action informatique ministérielle	36 000 000 36 298 142	86 215 287 198 185 010	145 579 736 37 148 300		267 795 023 271 631 452	267 795 023
10 – Politiques RH transverses	17 019 703 17 693 303	33 472 821 34 092 456		250 000 508 457	50 742 524 52 294 216	52 242 524
Total des CP prévus en LFI	188 234 850	192 381 942	152 279 471	1 920 000	534 816 263	536 696 263
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+2 733 557 (hors titre 2)		+2 733 557	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 517 179	-10 310 933 (hors titre 2)			-3 793 754	
Total des CP ouverts	194 752 029	339 004 037 (hors titre 2)			533 756 066	

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
Total des CP consommés	192 392 414	295 562 339	39 837 040	2 110 216	529 902 010	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – État major	10 236 761 8 552 659	650 000 354 539		230 000 175 100		11 116 761	11 116 761 9 082 298
02 – Activité normative	26 417 512 25 717 432					26 417 512	26 417 512 25 717 432
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 491 040 18 857 803	400 000 171 943		1 130 000 1 268 099		20 021 040	20 021 040 20 297 845
04 – Gestion de l'administration centrale	70 856 557 80 122 948	62 867 626 46 166 482	1 388 186 1 807 951	250 000 1 002 879	-2 000	135 362 369	135 412 369 129 098 259
09 – Action informatique ministérielle	40 166 576 32 169 257	102 846 495 202 553 474	70 282 142 24 752 460			213 295 213	213 295 213 259 475 191
10 – Politiques RH transverses	16 342 398 17 047 461	29 721 116 28 937 380		76 445		46 063 514	47 563 514 46 061 286
Total des AE prévues en LFI	182 510 844	196 485 237	71 670 328	1 610 000	0	452 276 409	453 826 409
Total des AE consommées	182 467 561	278 183 818	26 560 411	2 522 522	-2 000		489 732 311

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – État major	10 236 761 8 552 659	650 000 372 292		230 000 170 100		11 116 761	11 116 761 9 095 052
02 – Activité normative	26 417 512 25 717 432					26 417 512	26 417 512 25 717 432
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 491 040 18 857 803	300 000 185 303		1 370 000 1 544 667		20 161 040	20 161 040 20 587 773
04 – Gestion de l'administration centrale	70 856 557 80 122 948	73 316 662 59 762 776	6 170 760 4 005 875	250 000 1 002 879	-2 000	150 593 979	150 643 979 144 892 477
09 – Action informatique ministérielle	40 166 576 32 169 257	69 987 495 167 479 799	135 999 831 28 906 329			246 153 902	246 153 902 228 555 384
10 – Politiques RH transverses	16 342 398 17 047 461	29 721 116 29 574 016		231 445		46 063 514	47 563 514 46 852 922
Total des CP prévus en LFI	182 510 844	173 975 273	142 170 591	1 850 000	0	500 506 708	502 056 708
Total des CP consommés	182 467 561	257 374 185	32 912 203	2 949 090	-2 000		475 701 039

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	182 467 561	188 234 850	192 392 414	182 467 561	188 234 850	192 392 414
Rémunérations d'activité	117 441 463	122 000 726	124 742 443	117 441 463	122 000 726	124 742 443
Cotisations et contributions sociales	61 763 502	63 032 371	63 864 367	61 763 502	63 032 371	63 864 367
Prestations sociales et allocations diverses	3 262 596	3 201 753	3 785 604	3 262 596	3 201 753	3 785 604
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	278 183 818	188 282 556	269 910 358	257 374 185	192 381 942	295 562 339
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	264 869 818	174 786 463	256 393 735	244 060 185	178 885 849	282 066 413
Subventions pour charges de service public	13 314 000	13 496 093	13 516 623	13 314 000	13 496 093	13 495 926
Titre 5 – Dépenses d'investissement	26 560 411	84 891 773	42 852 092	32 912 203	152 279 471	39 837 040
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 011 686	10 499 735	2 476 671	4 720 752	6 699 735	2 804 774
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	24 548 725	74 392 038	40 375 421	28 191 451	145 579 736	37 032 267
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 522 522	1 920 000	1 963 739	2 949 090	1 920 000	2 110 216
Transferts aux ménages	0	0	2 340	0	0	0
Transferts aux entreprises	0	0	51 470	0	0	45 916
Transferts aux autres collectivités	2 522 522	1 920 000	1 909 929	2 949 090	1 920 000	2 064 301
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-2 000	0	0	-2 000	0	0
Prêts et avances	-2 000	0	0	-2 000	0	0
Total hors FdC et AdP		463 329 179			534 816 263	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+6 517 179			+6 517 179	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+219 631 710			-7 577 376	
Total*	489 732 311	689 478 068	507 118 603	475 701 039	533 756 066	529 902 010

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 820 495	1 880 000	2 733 557	3 820 495	1 880 000	2 733 557
Total	3 820 495	1 880 000	2 733 557	3 820 495	1 880 000	2 733 557

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		38 400		38 400				
03/2021		3 149		3 149				
04/2021		13 010		13 010				
Total		54 559		54 559				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021		60 498		60 498				
05/2021		329 125		329 125				
07/2021		170 352		170 352				
08/2021		861 638		861 638				
09/2021		45 004		45 004				
11/2021		12 382		12 382				
12/2021		1 200 000		1 200 000				
Total		2 678 999		2 678 999				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	634 454		634 454					
Total	634 454		634 454					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2021		228 653 326						
Total		228 653 326						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/02/2021		1 494 357		1 494 357				
Total		1 494 357		1 494 357				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						1 133 630		897 284
19/11/2021	60 552		60 552			3 152 364		3 152 364
Total	60 552		60 552			4 285 994		4 049 648

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						5 995 132		5 995 132
01/12/2021	5 822 173		5 822 173			2 968 404		1 760 510
Total	5 822 173		5 822 173			8 963 536		7 755 642

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	6 517 179	232 881 240	6 517 179	4 227 914		13 249 530		11 805 290

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – État major	10 088 000 9 191 785	950 000 765 472	11 038 000 9 957 257	10 088 000 9 191 785	950 000 678 792	11 038 000 9 870 577
02 – Activité normative	27 303 279 26 282 045		27 303 279 26 282 045	27 303 279 26 282 045		27 303 279 26 282 045
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	19 135 532 17 429 595	1 870 000 1 707 137	21 005 532 19 136 732	19 135 532 17 429 595	1 870 000 1 734 005	21 005 532 19 163 600
04 – Gestion de l'administration centrale	78 688 336 85 497 544	77 944 183 51 853 168	157 012 519 137 350 713	78 688 336 85 497 544	78 243 569 65 162 576	157 311 905 150 660 120
09 – Action informatique ministérielle	36 000 000 36 298 142	160 607 325 227 101 653	196 607 325 263 399 795	36 000 000 36 298 142	231 795 023 235 333 310	267 795 023 271 631 452
10 – Politiques RH transverses	17 019 703 17 693 303	33 722 821 33 298 758	52 242 524 50 992 061	17 019 703 17 693 303	33 722 821 34 600 913	52 242 524 52 294 216
Total des crédits prévus en LFI *	188 234 850	275 094 329	463 329 179	188 234 850	346 581 413	534 816 263
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+6 517 179	+219 631 710	+226 148 889	+6 517 179	-7 577 376	-1 060 197
Total des crédits ouverts	194 752 029	494 726 039	689 478 068	194 752 029	339 004 037	533 756 066
Total des crédits consommés	192 392 414	314 726 189	507 118 603	192 392 414	337 509 596	529 902 010
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 359 615	+179 999 850	+182 359 465	+2 359 615	+1 494 441	+3 854 056

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

CREDITS TITRE 2

Après prise en compte des mouvements réglementaires (LFR de 5,82 M€, transferts de 0,06 M€ et arrêté de répartition de crédits de 0,63 M€), les crédits ouverts en 2021 se sont élevés à 194,75 M€. Compte-tenu d'une consommation de 192,39 M€ (dont 153,58 M€ HCAS), l'exécution se solde par un reliquat de 2,36 M€ (dont 0,5 M€ HCAS).

CREDITS HORS TITRE 2

Après prise en compte des mouvements réglementaires, les crédits ouverts en 2021 se sont élevés à 494,73 M€ en AE (dont 228,65 M€ de reports de crédits) et 339 M€ en CP. Compte-tenu d'une consommation de 314,73 M€ en AE et de 337,5 M€ en CP, l'exécution se solde par un reliquat de 180 M€ en AE et 1,49 M€ en CP. Les reports de crédits sur l'année 2022 s'élèvent à 174 M€ en AE et 1,49 M€ en CP.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	188 234 850	275 094 329	463 329 179	188 234 850	346 581 413	534 816 263
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	188 234 850	275 094 329	463 329 179	188 234 850	346 581 413	534 816 263

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVE

CREDITS DU TITRE 2

La loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 a ouvert 5,82 M€ HCAS supplémentaires (AE=CP).

CREDITS HORS TITRE 2

La loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 a annulé 6 M€ (AE=CP).

La loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 a annulé 2,97 M€ en AE et 1,76 M€ en CP.

REPORT DE CREDITS

CREDITS HORS TITRE 2

L'arrêté du 27 janvier 2021 portant report de crédits ouvre 228,65 M€ en AE.

L'arrêté du 2 février 2021 portant report de crédits ouvre 1,49 M€ (AE=CP)

DECRETS DE TRANSFERT

CREDITS DU TITRE 2

Le décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 majore les ressources du programme 310 de 60 552 € HCAS (AE=CP), au titre des Entrepreneurs d'Intérêt Général (EIG) dans le cadre du projet "Open Justice".

CREDITS HORS TITRE 2

Le décret 2021-831 du 28 juin 2021 annule 1,13 M€ en AE et 0,9 M€ en CP.

Le décret 2021-1509 du 19 novembre 2021 annule 3,15 M€ (AE=CP).

ARRETES PORTANT REPARTITION DE CREDITS

CREDITS DU TITRE 2

L'arrêté du 3 novembre 2021 portant répartition de crédits a ouvert sur le programme 634 454 € (AE=CP), dont 630 529 € HCAS, au titre des mesures interministérielles financées par le programme 551 (provision relative aux rémunérations publiques).

CREDITS HORS TITRE 2

Décret no 2021-1620 du 10 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi no 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 a annulé 2,97 M€ en AE et 1,76 M€ en CP

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le P310 a bénéficié en 2021 de ressources en provenance de cinq fonds de concours différents pour un montant total de 2,68 M€ en AE et en CP :

- 1,2 M€ au titre du fond pour l'insertion de personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;
- 0,43 M€ au titre du fond des caisses d'allocations familiales (CAF);
- 0,19 M€ au titre des fonds de la Commission européenne ;
- 0,36 M€ au titre des fonds de l'Agence de recouvrement des avoirs et saisis confisqués (AGRASC).
- 0,50 M€ au titre des participations diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir.

Le programme 310 a par ailleurs bénéficié également de 0,06 M€ d'attributions de produits.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	941 174	10 653 672	11 594 846	941 174	13 513 156	14 454 330
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	941 174	10 653 672	11 594 846	941 174	13 513 156	14 454 330

CREDITS TITRE 2

Le montant de la réserve de précaution s'élevait à 0,5 % de la masse salariale votée au titre de la loi de finances initiale, soit 941 174 € répartis entre 737 852 € HCAS et 203 322 € sur le CAS Pensions.

La réserve de précaution a été intégralement dégelée dans le cadre du schéma de fin de gestion.

CREDITS HORS TITRE 2

Le montant de la réserve de précaution s'élevait à 1,5 % pour les crédits de subvention pour charges de service public (SCSP) de la brique opérateur et à 4 % pour les crédits hors SCSP votés au titre de la loi de finances initiale, soit au total 10,65 M€ en AE et 13,51 M€ en CP.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	0,00	205,70	225,00	0,00	216,61	-8,39
1037 – Personnels d'encadrement	-3,00	1 230,00	1 276,00	+1,00	1 313,63	+36,63
1039 – B administratifs et techniques	0,00	377,75	391,00	0,00	441,77	+50,77
1041 – C administratifs et techniques	0,00	535,90	543,00	0,00	462,00	-81,00
1042 – A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif	0,00	87,80	89,00	0,00	88,02	-0,98
1043 – B métiers du greffe et du commandement	0,00	29,85	30,00	0,00	31,97	+1,97
Total	-3,00	2 467,00	2 554,00	+1,00	2 554,00	-1,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	0,00	+9,00	+14,56	-12,65	-19,16	+6,51
1037 – Personnels d'encadrement	0,00	+20,00	+12,08	+47,55	+47,94	-0,39
1039 – B administratifs et techniques	0,00	+1,00	+21,24	+41,78	+4,40	+37,38
1041 – C administratifs et techniques	0,00	+3,00	-32,17	-44,73	-22,53	-22,20
1042 – A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif	0,00	0,00	-1,22	+1,44	+2,63	-1,19
1043 – B métiers du greffe et du commandement	0,00	+6,00	-3,75	-0,13	+1,37	-1,50
Total	0,00	+39,00	+10,74	+33,26	+14,65	+18,61

Le PAE 2021 a été respecté, avec une réalisation qui s'établit à 2 554 ETPT, répartis comme suit :

- 8 % de magistrats de l'ordre judiciaire ;
- 51 % de personnels d'encadrement ;
- 17 % de personnels de catégorie B, administratifs et techniques ;
- 19 % de personnels de catégorie C, administratifs et techniques ;
- 4 % de personnel de catégorie A, métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif ;
- 1 % de personnels de catégorie B, métiers du greffes et corps de commandement.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

La part des contractuels est, en moyenne, de 28 % de l'effectif total du programme, et de 51 % pour les personnels d'encadrement, concernant notamment les emplois au titre du plan de transformation numérique du ministère.

Les corrections techniques sont liées aux flux hors schéma d'emplois, ainsi qu'aux promotions internes (à somme nulle au global, mais qui ont un impact par catégorie d'emplois)

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	59,00	5,80	7,50	66,00	0,00	6,90	+7,00	0,00
1037 – Personnels d'encadrement	253,00	22,80	6,00	273,00	187,00	6,53	+20,00	+34,00
1039 – B administratifs et techniques	84,00	6,00	6,80	131,00	95,00	5,60	+47,00	+16,00
1041 – C administratifs et techniques	117,00	9,00	6,20	84,00	55,20	6,70	-33,00	0,00
1042 – A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif	14,00	3,60	7,50	11,00	5,00	7,30	-3,00	0,00
1043 – B métiers du greffe et du commandement	8,00	0,00	8,50	3,00	0,00	7,00	-5,00	0,00
Total	535,00	47,20		568,00	342,20		+33,00	+50,00

Dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice, 324 créations d'emplois ont été inscrites et réparties sur la période 2018-2022, dont 260 pour l'accompagnement de la transformation numérique du ministère.

En LFI 2021, le schéma d'emplois intègre la création de 50 emplois au titre du plan de transformation numérique. Déduction faite de la compensation des 17 emplois de dépassement du schéma d'emplois en 2020, l'exécution 2021 est conforme à la cible (+ 33 ETP).

Par catégorie d'emplois, on constate néanmoins une sous-exécution sur la catégorie C, compensée par la catégorie B. De même, la sous-exécution sur la catégorie A titulaires est compensée par la catégorie A des contractuels et les magistrats.

Par ailleurs, les 50 transferts entrants (10 magistrats, 28 personnels d'encadrement, 6 greffiers, 2 B administratifs et techniques, 4 C administratifs et techniques) au titre du transfert des effectifs du service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV), et les 11 transferts sortants (1 magistrat, 8 personnels d'encadrement, 1 B administratif et technique, 1 C administratif et technique) prévus ont bien été réalisés.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	2 550,00	2 550,00	+39,00	0,00	+10,74	+33,26	+14,65	+18,61
Opérateurs	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 554,00	2 554,00	+39,00	0,00	+10,74	+33,26	+14,65	+18,61

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	+50,00	2 513,00
Opérateurs	0,00	0,00
Total	+50,00	2 513,00

Les effectifs des neuf délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG) sont rattachés aux services de l'administration centrale, et sont par conséquent comptabilisés dans ce service.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – État major	137,00	124,00
02 – Activité normative	319,00	331,00
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	180,00	156,00
04 – Gestion de l'administration centrale	1 124,00	1 135,00
09 – Action informatique ministérielle	557,00	569,00
10 – Politiques RH transverses	237,00	239,00
Total	2 554,00	2 554,00
Transferts en gestion		+1,00

La répartition du plafond autorisé d'emplois (PAE) à hauteur de 2 554 ETPT prend en compte les créations et transferts réalisés en 2021.

Le PAE exécuté en 2021 s'établit comme suit :

- 5 % : État-major ;
- 13 % : Activité normative ;
- 6 % : Évaluation, contrôle, études et recherche ;
- 44 % : Gestion de l'administration centrale ;
- 23 % : Action informatique ministérielle ;
- 9 % : Politiques RH transverses.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
54,00	0,70	0,00

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

RATIO "GERANT/GERE"		Effectifs gérés au 31/12/2021 (*)
		4 073
Effectifs gérants (ETP emplois)	105,50	2,59 %
Administrant et gérant	64,70	1,59 %
Organisant la formation	16,00	0,39 %
Consacré aux conditions de travail	17,80	0,44 %
Consacré au pilotage et à la politique des compétences	7,00	0,17 %

(*) *Effectifs physiques des agents d'administrations centrale gérés par le programme 310 et consommant le plafond d'emplois du programme 310.*

Le ratio de 2,59 % est en baisse par rapport à celui de 2020 (2,78 %), du fait d'une légère baisse des effectifs gérants et d'une augmentation des effectifs gérés. Les emplois créés sont majoritairement affectés sur des fonctions qui ne relèvent pas de la gestion des ressources humaines, et n'ont donc pas d'impact sur l'effectif des gérants.

Effectifs gérants :

- **Administrant et gérant** : il s'agit des effectifs non proratisés du service RH, consacrant intégralement leur temps de travail à la gestion des ressources humaines des personnels affectés en administration centrale et des gestionnaires dans les DIR-SG (EM) consacrant plus de 50 % de leur temps à la gestion RH de proximité ;
- **Organisation de la formation** : il s'agit du bureau de la formation du service RH et des agents exerçant leur activité dans les directions des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) des DIR-SG ;
- **Organisation des conditions de travail** : il s'agit du bureau de la santé et de la qualité de vie au travail et des assistants de prévention ;
- **Pilotage de la politique des compétences** : sont comptabilisés les agents chargés de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et du bureau des statuts et des rémunérations du service des ressources humaines (SRH).

Effectifs gérés :

Les effectifs sont conformes au plafond d'emplois. 98,38 % des agents sont intégralement gérés par le P310 et 1,62 % sont des agents gérés hors plafond d'emplois.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	117 441 463	122 000 726	124 742 443

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Cotisations et contributions sociales	61 763 502	63 032 371	63 864 367
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	38 552 038	40 664 432	38 809 815
– Civils (y.c. ATI)	37 755 675	40 398 149	38 114 832
– Militaires	796 362	266 283	694 983
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	23 211 464	22 367 939	25 054 552
Prestations sociales et allocations diverses	3 262 596	3 201 753	3 785 604
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	182 467 561	188 234 850	192 392 414
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	143 915 523	147 570 418	153 582 599
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les crédits LFI ont été majorés de 0,06 M€ HCAS au titre du décret du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits et de 0,63 M€ HCAS au titre de l'arrêté du 3 novembre 2021 portant répartition de crédits, ramenant ainsi les crédits à 148,3 M€ HCAS, soit une sur-exécution de 5,3 M€ HCAS au regard des crédits alloués, qui s'explique principalement par :

- un socle d'exécution 2020, retenu pour la budgétisation, inférieur à l'exécution réelle ;
- le changement de structure des emplois qui s'est poursuivi au profit des contractuels, notamment dans les métiers du numérique, considérés comme métiers en tension, avec des coûts réels partiellement anticipés et des cotisations sociales sous-évaluées ;
- certaines indemnités sous-estimées (l'IFSE et notamment les crédits au titre de la vie du dispositif, l'indemnité commission déontologie...), ainsi que des rappels importants de rémunération et de primes versés en 2021 du fait des tensions rencontrées en gestion 2020 sur la masse salariale.

Parmi les dépenses de prestations sociales (3,79 M€), l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) a représenté, en 2021, une dépense de 1,08 M€ et a concerné 136 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	145,79
Exécution 2020 hors CAS Pensions	143,92
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	1,97
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,10
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,34
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	0,24
Impact du schéma d'emplois	3,17
EAP schéma d'emplois 2020	2,10
Schéma d'emplois 2021	1,08
Mesures catégorielles	0,99
Mesures générales	0,02
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,89

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT positif	1,00
GVT négatif	-1,89
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,55
Indemnisation des jours de CET	0,40
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	1,14
Autres variations des dépenses de personnel	2,95
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,52
Autres variations	2,43
Total	153,58

La ligne "Autres dépenses de masse salariale" de la rubrique "débasage de dépenses au profil atypique" (0,24 M€) intègre les rétablissements de crédits (1,7 M€), les remboursements des agents mis à disposition (-0,5 M€), les crédits d'apprentissage (-0,52 M€), les ruptures conventionnelles (-0,09 M€), la prime exceptionnelle Covid (-0,16 M€) et le plan de revalorisation des agents non-titulaires 2019 (-0,19 M€).

La ligne "Autres rebasages" de la rubrique "Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA" (1,14 M€) intègre notamment les rétablissements de crédits (-0,96 M€), les crédits d'apprentissage (0,82 M€), le paiement des factures des agents mis à disposition (0,42 M€), l'indemnité de sujétion particulière (0,04 M€), les acomptes de décembre 2020 (0,18 M€), les rappels du plan de revalorisation des agents non titulaires (ANT) 2020 payés en 2021 (0,48 M€), le complément indemnitaire annuel (CIA) (0,16 M€) et les ruptures conventionnelles (0,01 M€).

La ligne "Autres variations" de la rubrique "Autres variations des dépenses de personnel" (2,43 M€) intègre principalement la revalorisation des agents contractuels (0,93 M€), l'indemnité de résidence à l'étranger (0,17 M€), la prime de précarité (0,02 M€), l'impact du taux de cotisations sociales (0,65 M€), la vie du dispositif RIFSEEP (0,6 M€), la commission de déontologie (0,1 M€) et l'indemnité de départ volontaire (-0,06 M€).

Le glissement vieillesse technicité (GVT) solde s'établit à -0,89 M€, à comparer à -0,76 M€ en prévision. En effet, le taux de GVT positif sous-jacent à la LFI 2021 était estimé à 2,54 %, alors qu'après analyse de l'exécution de l'année 2021, il s'établit à 1,9 % :

- Cette actualisation a eu un impact à la baisse sur le GVT positif, qui s'établit ainsi à 1,0 M€, à comparer à une prévision de 1,39 M€ ;
- Le GVT négatif s'élève à -1,89 M€, soit un écart de +0,25 M€ par rapport à la prévision établie en LFI, en raison notamment de sorties intervenues plus tardivement et de coûts moyens actualisés.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	89 158	95 759	100 159	75 592	81 189	85 125
1037 – Personnels d'encadrement	62 935	66 466	71 428	53 600	56 353	60 954
1039 – B administratifs et techniques	38 805	40 245	38 725	31 516	34 122	31 672
1041 – C administratifs et techniques	31 212	31 241	30 753	25 304	25 327	25 115
1042 – A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif	51 018	64 507	55 470	41 140	54 692	45 485
1043 – B métiers du greffe et du commandement	35 170	38 770	38 694	29 213	32 871	32 284

Les coûts d'entrée et de sortie du tableau ci-dessus (source India Rému) ne prennent pas en compte le coût des agents contractuels de catégorie A.

Le coût moyen chargé HCAS est valorisé à 61 602 € pour les entrées de cette catégorie, dont 48 998 € au titre de la rémunération d'activité, et à 61 508 € HCAS pour les sorties, dont 49 024 € au titre de la rémunération d'activité.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						612 000	612 000
Revalorisation des rémunérations des médecins du travail		A	Médecins du travail	01-2021	12	412 000	412 000
Mise en oeuvre du PPCR	920	A, B et C	Corps communs	01-2021	12	200 000	200 000
Mesures indemnitaires						378 595	378 595
IFSE corps communs - vie du dispositif		A, B et C	Corps communs	01-2021	12	315 556	315 556
Revalorisation IFSE des infirmiers		A	Infirmiers de l'Etat	01-2021	12	1 239	1 239
Revalorisation de la filière sociale interministérielle		A	Assistant de service social	01-2021	12	61 800	61 800
Total						990 595	990 595

Les mesures catégorielles se répartissent comme suit :

- 0,41M€ au titre de la revalorisation des médecins du travail ;
- 0,2 M€ liés à la poursuite de la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) (dernière vague) ;
- 0,32 M€ au titre de la vie du dispositif relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement (RIFSEEP) (y compris revalorisation quadriennale) ;
- 1 239 € au titre de la revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des infirmiers ;
- 0,06 M€ au titre de la revalorisation de l'IFSE des assistants de service sociale.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	590 000	5 803 447		5 803 447
Logement	630	3 280 472		3 280 472
Famille, vacances	14 500	12 285 365		12 285 365
Mutuelles, associations	17 500	3 908 654		3 908 654
Prévention / secours	4 250	3 634 471		3 634 471
Autres	5 000	2 196 336		2 196 336
Total		31 108 745		31 108 745

L'action sociale en faveur des personnels du ministère de la Justice, qui représente 31,10 M€ hors titre 2 en 2021, est intégrée à l'action 10 du programme 310.

En 2021, les crédits exécutés dans le cadre de l'action sociale hors titre 2 ont augmenté de +4 % par rapport à 2020 et représentent 98 % de la prévision en LFI.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

COÛTS SYNTHÉTIQUES**INDICATEURS IMMOBILIERS**

Nature	Repère	Libellé	Unité	Ensemble des services
Surface	1	SUB du parc	m2	92 741
	2	SUN du parc	m2	48 534
	3	SUB du parc domanial	m2	60 595
Occupation	4	Ratio SUB / Poste de travail	m2 / PT	19,38
	5	Coût de l'entretien courant	€ (CP)	4 070 000
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m2	43,89
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd (parc domanial et quasi-propriété)	€ (CP)	3 230 000
	8	Ratio entretien lourd / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m2	53,31

Méthode de calcul

Les surfaces indiquées correspondent à l'ensemble des surfaces actuellement occupées par les services de l'administration centrale dans l'hexagone, y compris les délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG).

Les postes de travail correspondent aux effectifs exprimés en ETPT exerçant leur activité en administration centrale, et ne se réduisent pas aux seuls effectifs du programme 310.

Le coût de l'entretien courant correspond aux dépenses d'exploitation et de maintenance des bâtiments.

Le coût de l'entretien lourd comprend les travaux de rénovation, de réhabilitation ou de sécurisation prévus pour les sites domaniaux ou en quasi-propriété (site Olympe de Gouges financé par crédit-bail immobilier).

La faible consommation observée sur l'entretien lourd à 3,23 M€ (LFI 7,80 M€) est la conséquence de la crise sanitaire qui a affecté et retardé les chantiers et, par voie de conséquence, entraîné un décalage de quelques mois pour l'ensemble des travaux lourds des sites de l'administration centrale prévus au cours de l'année 2021.

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation
Ratio d'efficacité bureautique	€/ poste	712	762	956	1 030
Nombre de postes bureautiques	Nb	81 000	81 000	120 000	108 076

Mode de calcul :

Les dépenses liées à la bureautique s'entendent hors coûts du réseau, mais intègrent des dépenses de personnels informatiques assurant le support et le soutien aux utilisateurs de la bureautique.

Les dépenses liées à la bureautique du ministère de la justice sont assumées en partie par les services déconcentrés et les juridictions (notamment les dépenses concernant les acquisitions de postes de travail, fixes et portables, des matériels d'impression et des consommables ou les dépenses de formation bureautique, la maintenance et la gestion des postes de l'outre-mer et des centres en milieu fermé) et en partie par le service des systèmes d'information et de communication du secrétariat général (notamment la maintenance et l'acquisition des serveurs, l'équipement de la Chancellerie et des plates-formes interrégionales, la maintenance et la gestion des postes de travail, hors outre-mer et centres en milieu fermé). Les chiffres ici exprimés fédèrent l'ensemble de ces dépenses pour le ministère.

La méthode utilisée en 2021 a consisté à identifier les différents centres de coûts entrant dans la composition du REB rapportés au nombre de poste numériques.

Le dénominateur du ratio est valorisé en nombre de postes.

Source des données : secrétariat général, service du numérique (SNUM)

Le ratio d'efficience bureautique 2021 est estimé à 1 029,80 €, son augmentation est notamment liée à l'impact de la crise sanitaire qui a conduit le ministère à réaliser des investissements pour équiper ses agents d'ultraportables et d'outils de mobilité pour favoriser la mise en place du télétravail tels que le déploiement de solutions de visioconférence sur le poste de travail, d'outils collaboratifs, téléphonie mobile sécurisée et téléphonie IP.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

Pour répondre aux attentes des usagers et aux besoins internes d'évolution des services vers la dématérialisation, le ministère en lien avec le programme *Action publique 2022* mis en place par le Gouvernement à l'automne 2017, a lancé un grand plan de transformation numérique.

Ainsi le ministère s'est engagé dans ce processus de la dématérialisation à 100 % et poursuit son effort d'accompagnement des projets en cours (PORTALIS, PROJAE, PROCEDURE PENALE NUMERIQUE, NUMERIQUE EN DETENTION, PARCOURS) tout en lançant de nouveaux grands projets informatiques en 2021 (SIVAC, SIAJ, PLATEFORME ATIGIP360).

Certains projets historiques (CASSIOPEE V2, ASTREA, et HARMONIE), désormais entrés en phase d'exploitation, ont été enlevés du périmètre de cette rubrique qui concerne les principaux grands projets informatiques en cours de développement.

■ AGENCE DU TIG ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE (PLATEFORME TIG-360)

Créée par arrêté du 7 décembre 2018, l'agence du travail d'intérêt général (TIG) a pour objectif de développer le travail d'intérêt général et de faciliter l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice. Cette agence est dotée, en vertu de l'article 2 de son décret de création, d'un outil numérique au soutien de l'ensemble de ses missions : ATIGIP360. Cet outil se compose de deux briques :

- **TIG360°** pour le volet TIG, qui offre une visibilité complète sur l'offre de postes de TIG par le biais d'une cartographie dynamique et qui, demain, permettra une gestion entièrement dématérialisée de la peine de TIG, depuis le stade présentiel jusqu'à la clôture judiciaire de la mesure. Disponible depuis février 2020 dans toutes les juridictions, elle permet déjà une visualisation de l'offre de TIG. Elle comporte un module de prospection et un autre de statistiques.

L'extension de cette plateforme au Travail Non Rémunéré (TNR) et au placement extérieur (PE) a été décidée en mars 2021.

- **IPro360°** pour le volet insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice (formation professionnelle, travail en détention, accompagnement vers l'emploi), qui permettra d'attirer des nouveaux partenaires économiques en détention grâce à une cartographie des activités implantables et des locaux disponibles.

Elle offrira également à la personne détenue et aux professionnels la possibilité de visualiser en temps réel l'offre d'activité professionnelle afin de demander une affectation sur un poste ou un transfert vers un autre établissement pénitentiaire. Enfin, la gestion du dossier professionnel de la personne suivie sera entièrement dématérialisée. Cette dernière disposera d'applications de recherche d'offres d'activité, de formation et d'emploi à la sortie de détention par le biais de cette plateforme.

En 2021, 100 % des objectifs qui avait été définis sur TIG 360° ont été atteints. Après avoir été mis en service auprès des référents territoriaux du TIG et des autorités judiciaires les années précédentes, la plateforme TIG360° a été rendue accessible aux 13 500 structures d'accueil en juillet 2021.

Le portail intègre notamment la dématérialisation de la procédure d'habilitation des structures d'accueil et d'inscription des postes de TIG, des fonctionnalités de cartographie ainsi que de gestion des lieux de TIG.

L'ouverture de TIG 360° s'est poursuivie avec la mise en service du portail au conseil national des barreaux depuis le 4 octobre 2021. Les avocats ont maintenant, via ce portail, accès aux postes de TIG disponibles et peuvent, le cas échéant, les proposer plus facilement aux juges.

Sur IPRO 360°, les fonctionnalités de localisation des établissements pénitentiaires et des lieux d'activité pour les PPSMJ ont été développées et mises en service en 2021. En revanche, plusieurs développements ou mises en service ont été reportés sur 2022 : ouverture de la plateforme aux partenaires, mise en service des API Pôle Emploi, mise en service des fonctionnalités relatives à la formation professionnelle et à l'insertion professionnelle.

Année de lancement du projet	2020
Financement	310
Zone fonctionnelle principale	Gestion des personnes mises sous-main de justice

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	3,40	3,40	3,16	2,28	2,30	2,30	0,33	1,21	7,79	7,79
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,20	0,27	0,27	0,27	0,27	0,47	0,47	0,48	0,48	1,42	1,42
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	2,20	2,20	3,67	3,67	3,43	2,55	2,77	2,77	0,81	1,69	9,21	9,21

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	7,60	9,21	+21,18 %
Durée totale en mois	36	36	

L'écart est justifié par la prise en compte du périmètre fonctionnel relatif à l'insertion professionnelle (projet IPRO360°)

L'écart est justifié par la prise en compte du périmètre fonctionnel relatif à l'insertion professionnelle (projet IPRO360°)
La différence constatée entre la prévision et l'exécution 2021 est liée au retard pris sur l'engagement des premiers travaux du volet IPRO360° (insertion professionnelle). Ces difficultés ont été compensées par une accélération des travaux à la fin de l'année 2021 permis grâce aux co-financements obtenus pour ce projet.

Pendant cette période d'investissement, il n'y a donc pas de gain constatable puisque tous les systèmes d'information ne sont pas encore livrés et opérationnels.

NUMERIQUE EN DETENTION (NED)

Le numérique en détention (NED) est un projet phare porté par l'administration pénitentiaire dans le cadre du chantier de transformation numérique du ministère de la justice. NED doit permettre aux agents de se recentrer sur leur cœur de métier et d'améliorer la qualité de service pour les détenus et leurs proches.

L'année 2021 a permis de mettre à disposition à titre expérimental les trois portails numériques, au cœur du NED, qui s'adressent à plusieurs populations d'utilisateurs :

- un portail « Grand Public » qui permet aux proches de réserver des créneaux de parloirs et d'accéder à des pages d'information. A titre informatif, à la fin du 1er trimestre 2021, 57% des rendez-vous étaient pris par internet dans les établissements ayant ouvert leur portail. A la fin de l'année 2021, 164 établissements ont ouvert leur portail (dans 9 directions interrégionales des services pénitentiaires & dans la mission outre-mer) ;

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

- un portail « Détenus » qui fournit un module pédagogique numérique, des fonctionnalités de commande à la boutique interne et de requêtes dématérialisées ainsi que pages d'information ;
- un portail « Agents », qui offre une interface d'administration et de contrôle sur la plateforme NED.

Cette phase d'expérimentation doit permettre, en outre, de définir les conditions de généralisation du projet Numérique en détention. En effet, le croisement des effets positifs issus de l'expérimentation et du coût du dispositif permettront de déterminer les éléments du NED à déployer ainsi que la cadence de généralisation à prévoir pour couvrir l'ensemble des populations concernées (soit environ 28 000 agents pénitentiaires, 65 000 détenus et leurs proches).

Pour les portails « Détenus » et « Agents », l'expérimentation a été portée au cours de l'année 2021 dans la maison d'arrêt de Dijon et le centre de détention de Meaux. L'ouverture de ces portails a été accompagnée par l'installation de plusieurs types d'équipements dans les salles d'activités et les cellules : tablettes, décodeur et téléviseurs.

Année de lancement du projet	2020
Financement	310
Zone fonctionnelle principale	PPSMJ (Personnes placées sous-main de Justice)

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,20	2,20	1,50	1,50	0,27	0,27	0,60	0,60	0,80	0,38	0,13	0,55	0,00	0,00	4,90	4,90
Titre 2	0,15	0,15	0,20	0,20	0,08	0,08	0,15	0,15	0,20	0,20	0,14	0,14	0,00	0,00	0,77	0,77
Total	2,35	2,35	1,70	1,70	0,35	0,35	0,75	0,75	1,00	0,58	0,27	0,69	0,00	0,00	5,67	5,67

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,90	5,67	-56,05 %
Durée totale en mois	132	50	-62,12 %

Pendant cette période d'investissement, il n'y a donc pas de gain constatable puisque tous les SI ne sont pas encore livrés et opérationnels.

Toutefois, les gains attendus sont de nature à améliorer le travail des personnels de l'administration pénitentiaire, soit plus de 30 000 agents concernés, et le service public rendu tant pour les personnes détenues, plus de 60 000, et leurs familles ainsi que leurs proches, soient plusieurs centaines de milliers de personnes. Les gains espérés sont ainsi de plusieurs de nature :

- diminution du temps de traitement des demandes de parloir, de permis de visite et des autres demandes effectuées par les détenus ou leur famille. Cette diminution permettra des réaffectations du personnel pénitentiaire à des tâches à plus haute valeur ajoutée ou des économies de frais de personnel;
- réduction du nombre d'erreurs dans les traitements des demandes citées ci-dessus;
- augmentation du nombre de détenus pouvant accéder à une formation via l'offre en ligne, afin de favoriser leur réinsertion professionnelle notamment;
- amélioration du service rendu aux détenus et à leurs proches.

L'évolution du coût total du projet s'explique par la révision du périmètre du projet et de son financement afin d'intégrer la généralisation de la version 1 du portail famille (réalisation, expérimentation et généralisation) et la réalisation et l'expérimentation du portail détenus/agents. Cette révision a fait l'objet d'une revue avec la DINUM au titre du panorama des grands projets SIC de l'État en 2021.

La différence constatée entre la prévision et l'exécution 2021 est liée au suivi des expérimentations et à la détection d'une faille de sécurité. Celle-ci a conduit à une suspension temporaire du déploiement au sein de la maison d'arrêt de Strasbourg afin de la corriger.

PARCOURS

La Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) disposait, jusqu'à 2021, de deux outils pour suivre son activité : GAME, pour la PJJ, et IMAGES, pour le Secteur Associatif Habilité (SAH). Ces deux outils ne communiquaient pas entre eux et ne correspondaient pas aux attentes des acteurs sur le terrain.

Depuis le mois de mai 2021, l'application PARCOURS a succédé à GAME, l'outil de pilotage de l'activité et du suivi des mesures éducatives du secteur public, et à IMAGES, l'outil réservé au secteur associatif habilité (SAH).

Cette première version, à destination de 3 000 agents de la Direction de la Protection Judiciaire (des services centraux, interrégionaux, territoriaux ou déconcentrés), permet notamment le suivi des décisions judiciaires portant sur les mineurs, les activités de jour et les séjours en détention. Cette version intègre par ailleurs les données reprises des applications historiques et le socle pour l'application du nouveau Code de Justice Pénal des Mineurs.

Les développements pour la seconde version de Parcours (4500 utilisateurs de plus, personnels éducatifs principalement) ont démarré en 2021 afin d'ajouter les fonctionnalités suivantes :

- Enregistrement des décisions CJPM en service depuis le 30 septembre 2021 ;
- Suivi des parcours scolaires et professionnels ;
- Rédaction des écrits professionnels ;
- Évaluation des compétences des jeunes et des effets de la prise en charge ;
- Extraction des données PARCOURS vers le nouvel infocentre de la DPJJ.

Année de lancement du projet	2020
Financement	310
Zone fonctionnelle principale	Justice Pénale

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,80	3,80	2,24	1,39	3,00	3,85	0,00	0,00	5,24	5,24
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,00	0,00	0,40	0,40
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00	2,44	1,59	3,20	4,05	0,00	0,00	5,64	5,64

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,00	5,64	-43,60 %
Durée totale en mois	36	36	

L'écart à la baisse sur le P310 est justifié par le financement du projet PARCOURS via le fonds du Plan de Relance (ITN8 – Projet de transformation numérique structurant).

Pendant cette période d'investissement, il n'y a donc pas de gain constatable puisque tous les SI ne sont pas encore livrés et opérationnels.

PORTALIS - PROCEDURE CIVILE NUMERIQUE (PCN)

Le programme PORTALIS est un programme de modernisation qui s'appuie sur le levier numérique pour transformer le service public de la justice en France. PORTALIS vise notamment, à dématérialiser les interactions entre les acteurs de la chaîne judiciaire civile.

Au titre de l'article 4, la revue de la DINUM a abouti sur un changement de trajectoire du programme. Cette nouvelle trajectoire s'appuie notamment sur un nouveau découpage en deux blocs principaux :

- La dématérialisation des démarches civiles, dans une logique de mise à disposition rapide (en 2021 et 2022) avec une approche préconisée par le SNUM s'appuyant sur les solutions du marché ou déjà en place au ministère, à moindre coût ;
- Le lancement d'un nouveau projet centré sur les contentieux de la justice civile, capitalisant notamment sur le socle technique déjà développé dans le cadre du CPH entre 2019 et 2020.

Ainsi, le socle de base de la dématérialisation totale des procédures judiciaires a été installé en 2021 et concernerait les procédures prud'homales (PJUR CPH). Une expérimentation a été réalisée depuis juillet 2021 avec l'ouverture du module « conseils de prud'hommes » (CPH) dans 3 juridictions pilotes (Bordeaux puis Nantes et Dijon).

Cette phase d'expérimentation a permis de tester les fonctionnalités ci-dessous :

- L'enregistrement d'informations et de données à caractère personnel relatives aux procédures judiciaires au sein des CPH ;
- L'enregistrement des dépôts des actes pour lesquels la loi ou le règlement prévoient le dépôt au conseil de prud'hommes comme formalité ;
- La réalisation de statistiques.

À la suite des retours des utilisateurs durant la phase d'expérimentation, plusieurs correctifs ont été développés cette année, et certains développements se poursuivront en 2022.

Par ailleurs, les affaires pénales ont également été intégrées au portail du justiciable. Ainsi, depuis le 15 novembre 2021, tout justiciable peut consulter en ligne l'état d'avancement d'une procédure pénale qui le concerne.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice Civile, Sociale et Commerciale

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	24,10	16,50	15,25	10,34	11,75	12,74	6,10	6,10	3,69	2,68	3,70	5,50	3,25	13,98	61,74	61,74
Titre 2	2,20	2,20	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	1,00	1,00	1,80	1,80	2,50	2,50	9,10	9,10
Total	26,30	18,70	16,05	11,14	12,55	13,54	6,90	6,90	4,69	3,68	5,50	7,30	5,75	16,48	70,84	70,84

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	57,50	70,84	+23,20 %
Durée totale en mois	120	135	+12,50 %

L'écart constaté par rapport au coût prévisionnel établi lors du lancement du projet résulte de modifications successives apportées au périmètre du projet.

Depuis l'élaboration du PTN, un nouveau contexte est apparu avec le vote de la loi de programmation et de réforme pour la justice. De nouvelles fonctionnalités majeures sont à mettre en œuvre et ont un impact sur le projet Portalis. Aujourd'hui, le projet a intégré les impacts de la loi de programmation dans le domaine de la procédure civile (hors juridiction unique d'injonction de payer, hors saisie sur rémunération) ainsi que le décret de procédure civile (acte de saisine judiciaire signifié et requête numérique relative à la saisine « tutelle majeure », constitution de partie civile, JAF (hors divorce et petits litiges).

Tous ces éléments évolutifs non prévus initialement et des changements de trajectoire quant à l'ordonnancement de la réalisation des travaux expliquent pour partie l'augmentation du coût de ce programme.

Il n'y a pas de gain constatable pendant la période d'investissement (projet en cours de développement).

PROCEDURE PENALE NUMERIQUE (PPN 2022)

La procédure pénale numérique a pour objectif de traiter de manière entièrement numérique une affaire pénale dans son intégralité, de la réception de la plainte jusqu'au jugement. Le déploiement a commencé et se fait de manière progressive, par territoire et par type d'affaire judiciaire.

Le programme a de nombreux besoins spécifiques :

1. Il demande de multiples interconnexions : avec le ministère de l'intérieur pour la récupération des PV au format numérique, avec les avocats pour la transmission dématérialisée des pièces, avec les huissiers.
2. Il repose sur plusieurs applications existantes - Cassiopée pour la gestion opérationnelle des affaires – ou à développer : NPP (nouvelle procédure pénale), le BPN (bureau pénal numérique), SPS (stockage procédures sécurisées) et CPN (communication pénale numérique).
3. Il nécessite des composants techniques spécifiques : signature électronique, archivage électronique.

Les travaux sur PPN s'organisent autour de 3 axes : le développement des fonctionnalités dans les applications, la construction des briques techniques et le déploiement auprès des utilisateurs.

Le déploiement a commencé et se fait de manière progressive, par territoire et par type de contentieux.

A fin octobre 2021 :

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

- 36 tribunaux judiciaires recevaient, stockaient, transmettaient et signaient électroniquement les actes des procédures donnant lieu à des poursuites devant le tribunal correctionnel.
- 148 juridictions recevaient de manière dématérialisée les procédures ne donnant pas lieu à poursuite.
- Soient 131137 procédures dont 104477 procédures classées sans suite (petits X).

Année de lancement du projet	2020
Financement	310
Zone fonctionnelle principale	Justice Pénale

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	6,60	6,60	15,30	19,00	19,86	6,85	14,00	20,00	0,00	7,01	40,46	40,46
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,00	0,00	1,20	1,20
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00	15,70	19,40	20,26	7,25	14,40	20,40	0,00	7,01	41,66	41,66

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	39,70	41,66	+4,94 %
Durée totale en mois	36	36	

Depuis les premiers déploiements, les gains ci-dessous ont déjà pu être constatés sur les procédures classées sans suite (petits X) :

- Pour une juridiction du groupe 4, cela correspond à 97% de temps de traitement gagné ainsi qu'un gain de 25 jours de vacation ;
- Pour l'interministériel, des gains de temps sont déjà observés (réception, manipulation, traitement, stockage) mais non quantifiés à ce stade.

L'évolution du coût total du projet est liée à la révision du périmètre du projet et de son schéma de financement à la suite d'une mission menée par la DINUM en application de l'article 4 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

La différence constatée entre l'évolution et l'exécution 2021 est la conséquence de l'accélération des déploiements réalisés.

PROJAE

PROJAE (PROgramme de la Justice pour l'Archivage Electronique) répond au besoin de conservation automatique, systématique et probante des productions numériques issues de l'administration centrale mais également générées par les chaînes pénale et civile de la justice.

Débuté en 2017, PROJAE a été validé en juillet 2018 par la DINUM (Art. 3). La notification du marché a eu lieu en juin 2020 et les travaux avec le titulaire ont démarré en septembre de la même année.

En 2021, le projet a connu un arrêt dans son déploiement pour plusieurs raisons :

- Un financement par le fond pour la transformation de l'action publique (FTAP) dont la mise disposition n'interviendra qu'en 2022 ;
- La demande de la DINUM de passer d'un stockage internalisé vers un stockage cloud mutualisé avec le projet VITAM accessible en Service (VaS).

Année de lancement du projet	2017
Financement	Programme 310
Zone fonctionnelle principale	Gestion de la documentation et de la connaissance

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,70	0,40	0,29	0,45	0,83	0,30	3,21	3,00	0,00	0,10	2,70	2,70	3,40	3,97	7,92	7,92
Titre 2	0,40	0,40	0,04	0,04	0,10	0,10	0,70	0,70	0,08	0,08	0,05	0,05	0,10	0,10	0,77	0,77
Total	1,10	0,80	0,33	0,49	0,93	0,40	3,91	3,70	0,08	0,18	2,75	2,75	3,50	4,07	8,69	8,69

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	13,30	8,69	-34,66 %
Durée totale en mois	72	78	+8,33 %

L'écart à la baisse sur le P310 est justifié par l'évolution du projet suite à la recommandation de la DINUM d'exploiter l'offre interministérielle VaS « Vitam As A Service ».

Pendant cette période d'investissement, il n'y a donc pas de gain constatable puisque tous les SI ne sont pas encore livrés et opérationnels.

■ SYSTÈME D'INFORMATION DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE (SIAJ)

L'aide juridictionnelle (AJ) est la prise en charge par l'État des frais liés à une procédure judiciaire. Cette aide est attribuée en fonction du revenu fiscal de référence et de la valeur du patrimoine mobilier et immobilier du demandeur.

Actuellement, les demandes d'AJ s'effectuent exclusivement sur format papier auprès des bureaux d'aide juridictionnelle (BAJ).

Le projet SIAJ a pour objectif de dématérialiser le processus de demande et de traitement de l'aide juridictionnelle (AJ), en mettant à disposition un portail « Internet Justiciable » pour les demandeurs et un portail « Intranet Agent » à destination des bureaux d'aide juridictionnelle (BAJ) pour l'instruction des demandes.

En 2021, la mise en service de SIAJ a couvert une majorité de fonctionnalités utiles aux demandeurs et aux BAJ :

- Le portail pour les demandeurs permet de réaliser une demande d'aide juridictionnelle au format électronique (cas nominal France Connect),

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

- Le portail Agent pour les BAJ Bureaux d'Aide Juridictionnelle permet le traitement des dossiers de demande, de bout en bout (instruction de la demande, décision et signature puis notification aux juridictions et auxiliaires de justice).

L'expérimentation des portails réalisée tout au long de l'année dans les tribunaux du ressort des cours d'appel de Rennes et Lorient a permis de compléter les fonctionnalités de SIAJ et d'initier un déploiement progressif dans plus d'une quarantaine de BAJ en France métropolitaine avant une future adaptation de l'outil pour les Outre-mer.

Année de lancement du projet	2020
Financement	310
Zone fonctionnelle principale	Transverse (Civil et Pénal)

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	2,00	1,70	2,05	1,22	2,80	2,80	0,00	0,83	6,85	6,85
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,10	0,10	0,00	0,00	0,70	0,70
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	2,30	2,30	2,30	2,00	2,35	1,52	2,90	2,90	0,00	0,83	7,55	7,55

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	6,10	7,55	+23,77 %
Durée totale en mois	36	36	

L'évolution du coût global du projet s'explique par la nécessité de renforcer le dispositif de soutien et d'accompagnement au déploiement de SIAJ sur l'ensemble du territoire, et de prendre en compte le « design système de l'Etat » dans la conception des différents portails associés au projet SIAJ.

Pendant cette période d'investissement, il n'y a donc pas de gain constatable puisque tous les SI ne sont pas encore livrés et opérationnels.

SYSTEME D'INFORMATION DES TECHNIQUES D'ENQUETES NUMERIQUES JUDICIAIRES

Profitant d'une situation stabilisée saluée par le rapport de la cour des comptes de 2019, l'ANTENJ a élaboré en 2020 un plan d'action stratégique pour la période 2021-2024 nommé « Convergences 2024 ». Il définit la feuille de route de l'agence pour atteindre l'internalisation de la plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ), la modularisation de ses composants et le développement de nouveaux outils d'exploitation de la donnée, l'ensemble donnant naissance à un nouveau système d'information des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (SITENJ).

Convergences 2024 a été validé par le comité d'orientation des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (COTENJ) le 26 novembre 2020.

Dès la validation de *Convergences 2024*, l'ANTENJ a poursuivi ses actions et lancé de nouveaux chantiers dont les résultats sont aujourd'hui, à mi-parcours du triennal, robustes et porteurs de plus-value. La situation est à ce jour la suivante :

- L'agence a terminé la mise en place de l'infrastructure informatique nécessaire pour accueillir, dans ses propres datacenters, une partie des données judiciaires actuellement hébergées chez le prestataire. Les sites de Nantes, Rosny et Olympes de Gouges sont opérationnels ;
- Les travaux d'internalisation du système de réception des données sont bien engagés. Ils permettront d'avoir la maîtrise totale des interfaces recevant les données et informations en provenance des opérateurs de communication ;
- Les travaux d'internalisation de la supervision de la sécurité sont initiés ;
- Le nouvel outil d'exploitation des flux de données, très attendu par les utilisateurs, est en phase d'expérimentation.
- Pour les territoires du Pacifique, l'Agence a mis en place un marché avec l'unique acteur technique local, ce qui permet la suppression du recours aux frais de justice pour la location des centrales d'écoute.

Enfin, la PNIJ continue à être modernisée afin de l'adapter au besoin des utilisateurs, de gérer l'obsolescence technique de certains composants et de préparer son internalisation par module.

Compte tenu des effectifs disponibles pour mener l'ensemble des projets, la feuille de route a été revue lors du COTENJ d'octobre 2021. Au vu des enjeux métiers et technologiques, le COTENJ a décidé de prioriser la fourniture de nouveaux outils d'exploitation des données en réponse aux attentes des utilisateurs et, en conséquence, de différer les travaux d'internalisation non encore démarrés de certains composants de la PNIJ actuelle.

Année de lancement du projet	2018
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice pénale

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,60	3,30	3,11	1,60	9,92	5,19	6,08	11,10	8,07	9,22	24,77	17,82	59,83	72,17	109,30	109,30
Titre 2	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,60	0,60	1,60	1,60
Total	3,80	3,50	3,31	1,80	10,12	5,39	6,28	11,30	8,27	9,42	24,97	18,02	60,43	72,77	110,90	110,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	110,90	110,90	
Durée totale en mois	96	96	

L'évolution au-delà de l'année 2021 transcrite dans le tableau ci-dessus est la trajectoire du projet initial comportant à la fois l'internalisation des composants pérennes de la PNIJ et le développement de nouveaux modules enrichissant les capacités d'exploitation des données. Les travaux engagés sont conformes en 2021 à la trajectoire d'ensemble du projet et un certain nombre d'objectifs ont été atteints, comme évoqué précédemment.

Toutefois, au regard des enjeux déjà évoqués et d'effectifs insuffisants à l'ANTENJ pour mener de front l'ensemble des projets, le COTENJ a décidé de prioriser les projets apportant une plus-value immédiate aux métiers.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

La trajectoire du projet SITENJ va donc être revue au cours de l'année 2022.

Dans une comparaison en coûts complets, la Cour des comptes a estimé que le service rendu par la PNIJ était, par interception, deux fois moins onéreux que le dispositif précédent. Il est cependant constaté un « effet volume » lié à la plus grande facilité d'accès aux réquisitions numériques et aux interceptions judiciaires pour les enquêteurs.

Par ailleurs, la dématérialisation des réquisitions et l'automatisation de leur traitement par les opérateurs apportent une forte plus-value opérationnelle aux enquêteurs par la simplicité et la rapidité qu'elles permettent.

■ SYSTÈME D'INFORMATION INTERMINISTÉRIEL DES VICTIMES D'ATTENTATS ET DE CATASTROPHES (SIVAC)

Le projet SIVAC vise à créer un système d'information interministériel de dénombrement, d'aide à l'identification et à l'information des proches, d'établissement et de diffusion des listes, de suivi et d'accompagnement des victimes (d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs, et de catastrophes) ainsi que de leurs proches lors d'événements survenus en France ou à l'étranger (y compris d'actes de terrorisme avec un nombre limité de victimes).

Dans le cadre de ce programme interministériel piloté par la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV), le ministère de la justice a en charge la création d'une application, PJS, au cœur du futur système d'information, qui couvrira des processus métier non encore outillés, et orchestrera le partage d'informations avec les applications des partenaires, dans le respect du droit à la protection des données personnelles de la plateforme justice SIVAC. PJS couvrira notamment les fonctionnalités suivantes :

- Facilitation de la création et de la tenue à jour de la Liste Parquet ;
- Diffusion de la liste partagée.

À la suite des travaux de conception réalisés en 2020, un premier lot (produit minimum viable) a été mis en production en 2021 et intègre notamment :

- De premiers services minimaux pour permettre son utilisation par un nombre très réduit d'utilisateurs (PNAT, SDAT, BAVPA, FGTI) : dossier individu, consultation, module statistique,
- Des données du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme & d'autres infractions (FGTI) depuis 2015.

Année de lancement du projet	2020
Financement	310
Zone fonctionnelle principale	Transverse

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,50	2,50	1,03	0,17	1,80	1,80	6,00	6,86	8,83	8,83
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,20	0,10	0,10	0,15	0,15	0,50	0,50	0,75	0,75
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,70	2,70	1,13	0,27	1,95	1,95	6,50	7,36	9,58	9,58

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	9,30	9,58	+3,01 %
Durée totale en mois	48	48	

Pendant cette période d'investissement, il n'y a donc pas de gain constatable puisque tous les SI ne sont pas encore livrés et opérationnels.

A noter que SIVAC a vocation à améliorer l'accompagnement des victimes et qu'il n'est pas attendu ici d'opérer des gains financiers.

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par les difficultés rencontrées pour engager les travaux. Cela a conduit à reporter une partie des travaux en 2022 et à mettre en place une nouvelle organisation du projet.

MARCHÉS DE PARTENARIAT**MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER : MILLENAIRE - SITE OLYMPE DE GOUGES**

Le ministère de la justice a acquis, sous la forme d'un crédit-bail immobilier ayant débuté en avril 2015, un bâtiment baptisé « Olympe de Gougès » dans le parc du Millénaire (Paris 19^e).

Cette acquisition a permis la mise en œuvre du projet de regroupement des services centraux du ministère (secrétariat général, direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire de la jeunesse) dans le parc du Millénaire à partir de septembre 2015, et la relocalisation des directions normatives (direction des affaires civiles et du sceau, direction des affaires criminelles et des grâces) sur le site historique place Vendôme.

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	215 531 908	215 531 908	0	0	0	0	0	0	0
	45 506 395	45 506 395	12 888 943	12 888 943	13 108 626	13 108 626	13 332 065	13 559 326	117 136 552

Le coût total d'acquisition du bâtiment est de 241,5 M€ et se décompose comme suit :

- 215,5 M€ correspondant au cumul des redevances annuelles de juillet 2016 à décembre 2031. En 2018, un engagement complémentaire de 7,6 M€ en AE a été réalisé afin de couvrir l'intégralité des échéances du crédit-bail immobilier jusqu'en 2031 ;
- 21 M€ correspondant à une avance preneur suite à la vente du bâtiment « Halévy » du ministère de la justice ;
- 5 M€ correspondant à un complément d'avance preneur.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

La valeur du parc immobilier du Secrétariat Général est inscrite à l'actif du bilan de l'Etat. Elle comprend des immobilisations en cours (travaux et constructions non encore achevées) et des immobilisations en service (terrains et bâtiments) contrôlés par le Ministère de la Justice.

On y trouve notamment l'immeuble « le Millénaire » hébergeant les services centraux du ministère, acquis en crédit-bail et les bâtiments de la place Vendôme, entrés comptablement dans la catégorie des bâtiments historiques en 2019.

Catégories d'immobilisations (en millions d'euros)	Valeur brute 2021	Amortissements ou dépréciations	Valeur nette 2021	Valeur nette 2020	Evolution 2020-2021
Travaux et constructions en cours	9	0	9	6	+ 3
Parc immobilier évalué à la valeur de marché (bureaux et logements)	261	0	261	261	
Parc immobilier évalué au coût amortissable	79	0	79	77	+ 2
TOTAL GENERAL	349	0	349	344	+ 5

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 494 726 039	CP ouverts en 2021 * (P1) 339 004 037
AE engagées en 2021 (E2) 314 726 189	CP consommés en 2021 (P2) 337 509 596
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 170 410 576	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 160 548 023
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 9 589 274	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 176 961 573

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 419 243 599					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 89 367					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 419 332 966	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 160 548 023	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 258 784 943	
AE engagées en 2021 (E2) 314 726 189	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 176 961 573	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 137 764 616	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 396 549 559	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 118 964 868
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 277 584 691

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements restant à payer au 31/12/2021 s'élèvent à 396 549 559 € et sont constitués principalement par :

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

- les dépenses de l'immobilier (61 %) ;
- les dépenses de l'informatique ministérielle (35 %) ;
- les dépenses de politiques RH transverses (3 %) ;
- le fonctionnement courant hors-immobilier (1 %).

Justification par action

ACTION

01 – État major

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – État major	10 088 000	950 000	11 038 000	10 088 000	950 000	11 038 000
	9 191 785	765 472	9 957 257	9 191 785	678 792	9 870 577

Cette action retrace le support des dépenses propres aux fonctions d'état-major du ministère, exercées par le garde des sceaux, ministre de la justice, son cabinet et le bureau du cabinet qui leur apporte un appui administratif et logistique. Les moyens de l'action sont constitués de crédits de fonctionnement, d'intervention et de personnel.

Les personnels de l'action 1 se répartissent entre le cabinet du ministre de la justice et le bureau du cabinet, soit 124 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 088 000	9 191 785	10 088 000	9 191 785
Rémunérations d'activité	7 093 629	6 142 952	7 093 629	6 142 952
Cotisations et contributions sociales	2 953 493	3 010 659	2 953 493	3 010 659
Prestations sociales et allocations diverses	40 878	38 174	40 878	38 174
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	650 000	592 472	650 000	508 792
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	650 000	592 472	650 000	508 792
Titre 6 : Dépenses d'intervention	300 000	173 000	300 000	170 000
Transferts aux autres collectivités	300 000	173 000	300 000	170 000
Total	11 038 000	9 957 257	11 038 000	9 870 577

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement courant de l'état-major, qui comprennent notamment les frais de réception et de représentation ainsi que les frais de déplacement du garde des Sceaux, ministre de la justice, et de son cabinet. Il s'agit aussi des subventions allouées par la garde des Sceaux à des associations.

En 2021, les dépenses globales de fonctionnement réalisées sont inférieures au montant prévu par la loi de finances initiale. Cette sous exécution s'explique presque essentiellement par la moindre consommation des crédits dédiés aux déplacements dans le contexte de la crise sanitaire persistante.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Activité normative**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Activité normative	27 303 279		27 303 279	27 303 279		27 303 279
	26 282 045		26 282 045	26 282 045		26 282 045

Les personnels de l'action 02 se répartissent entre trois services concourant à la mise en œuvre de cette action : la direction des affaires civiles et du sceau (DACs), la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) et la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI), soit 331 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	27 303 279	26 282 045	27 303 279	26 282 045
Rémunérations d'activité	17 162 190	16 634 238	17 162 190	16 634 238
Cotisations et contributions sociales	10 024 518	9 538 009	10 024 518	9 538 009
Prestations sociales et allocations diverses	116 571	109 799	116 571	109 799
Total	27 303 279	26 282 045	27 303 279	26 282 045

ACTION**03 – Évaluation, contrôle, études et recherche**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	19 135 532	1 870 000	21 005 532	19 135 532	1 870 000	21 005 532
	17 429 595	1 707 137	19 136 732	17 429 595	1 734 005	19 163 600

Cette action regroupe les fonctions d'inspection générale et d'évaluation, les missions transversales d'études et les activités de statistiques, ainsi que les actions menées sous l'égide et pour le compte du ministère dans le domaine de la recherche.

Les 156 ETPT de l'action 03 se répartissent entre l'inspection générale de la justice et la sous-direction de la statistique et des études du service de l'expertise et de la modernisation (SEM).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	19 135 532	17 429 595	19 135 532	17 429 595
Rémunérations d'activité	12 098 162	11 071 630	12 098 162	11 071 630
Cotisations et contributions sociales	6 990 814	6 315 719	6 990 814	6 315 719
Prestations sociales et allocations diverses	46 556	42 246	46 556	42 246
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000	296 278	500 000	323 146
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	400 000	93 278	400 000	120 146
Subventions pour charges de service public	100 000	203 000	100 000	203 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 370 000	1 410 860	1 370 000	1 410 860
Transferts aux autres collectivités	1 370 000	1 410 860	1 370 000	1 410 860
Total	21 005 532	19 136 732	21 005 532	19 163 600

Ces dépenses comprennent notamment :

- les projets européens et internationaux mis en œuvre ou financés par la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) ainsi les cotisations et contributions aux organismes internationaux ;
- les subventions versées au CNRS, à l'unité mixte de service du Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (UMS CLAMOR), à l'unité mixte de recherche Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP) et à l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ);
- le versement au titre de l'année 2021 de la subvention accordée à la Mission de recherche droit et justice (GIP-MRDJ).

POUR LE TITRE 3

Il s'agit des dépenses destinées aux divers travaux, études et enquêtes conduites par le service de l'expertise et de la modernisation (SEM).

Concernant l'exercice 2021, l'exécution budgétaire est en-deçà d'environ 60 % en AE et 65 % CP des prévisions établies en loi de finances. Cet écart s'explique par l'impact de la situation sanitaire sur le calendrier des différents travaux et projets programmés.

Cette action finance également les dépenses pour charges de service public de la Mission de recherche Droit et justice.

POUR LE TITRE 6

Ce poste de dépenses correspond aux crédits alloués aux organismes de recherche partenaires du ministère ainsi qu'aux moyens destinés à la mise en œuvre de projets européens et aux versements des cotisations aux organismes internationaux.

Le montant des dépenses d'intervention est relativement conforme aux prévisions de la LFI.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

ACTION**04 – Gestion de l'administration centrale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Gestion de l'administration centrale	78 688 336	78 324 183	157 012 519	78 688 336	78 623 569	157 311 905
	85 497 544	51 853 168	137 350 713	85 497 544	65 162 576	150 660 120

L'action 04 retrace les dépenses dédiées au fonctionnement général des services de l'administration centrale et des délégations interrégionales du secrétariat général. Elle recouvre l'ensemble des crédits destinés à couvrir les frais de fonctionnement courant, de logistique ainsi que les dépenses immobilières. Les moyens de l'action sont constitués de crédits de personnels, de fonctionnement, d'investissement et d'intervention.

Les personnels de cette action se répartissent entre les agents du secrétariat général (hors le service des systèmes d'information et de communication, la sous-direction de la statistique et des études et le bureau de l'action sociale), soit 1 135 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	78 688 336	85 497 544	78 688 336	85 497 544
Rémunérations d'activité	49 417 031	55 321 517	49 417 031	55 321 517
Cotisations et contributions sociales	28 065 075	28 678 519	28 065 075	28 678 519
Prestations sociales et allocations diverses	1 206 230	1 497 507	1 206 230	1 497 507
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	67 494 448	49 334 582	71 593 834	62 452 936
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	54 098 355	36 020 959	58 197 741	49 160 010
Subventions pour charges de service public	13 396 093	13 313 623	13 396 093	13 292 926
Titre 5 : Dépenses d'investissement	10 829 735	2 497 686	7 029 735	2 688 741
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 829 735	2 507 086	7 029 735	2 698 141
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-9 400		-9 400
Titre 6 : Dépenses d'intervention		20 900		20 900
Transferts aux autres collectivités		20 900		20 900
Total	157 012 519	137 350 713	157 311 905	150 660 120

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits recouvrent les dépenses de fonctionnement courant et les dépenses immobilières (hors travaux lourds) des services de l'administration centrale et des délégations interrégionales du secrétariat général. La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) relève également de ces dépenses.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT HORS DÉPENSES IMMOBILIÈRES (14.5 M€ EN AE ET 12.1 M€ EN CP)

Les dépenses de fonctionnement courant regroupent principalement les frais généraux de l'administration centrale, les frais destinés au fonctionnement des délégations interrégionales du secrétariat général ainsi que les frais liés au personnel affecté en administration centrale (formation, mobilier). Elles sont également constituées des frais de déplacement des agents de l'administration centrale et des délégations interrégionales, des frais de réception et de représentation des directions et des moyens alloués à la documentation générale, au traitement des contentieux, à la communication et à l'organisation de grands événements.

L'exécution 2021 s'établit à 14,5 M€ en AE et 12,1 M€ en CP, soit un montant supérieur de +1,8 M€ en AE et inférieur de -0,6 M€ en CP aux prévisions inscrites en LFI. L'écart observé en CP entre les crédits ouverts et l'exécuté de fin d'année, s'explique surtout par le faible niveau de paiements pour les Etats Généraux de la Justice (EGJ) au second semestre, et par une procédure de refacturation au profit du P310, au début 2021, relative à l'activité de communication.

LES DÉPENSES IMMOBILIÈRES HORS TRAVAUX LOURDS.

Les emprises immobilières relevant du programme 310 sont essentiellement constituées de locaux de bureaux hébergeant les personnels de l'administration centrale et des neuf délégations interrégionales du secrétariat général. Les délégations interrégionales sont implantées dans les villes d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Rennes et Toulouse. Les dépenses immobilières comprennent principalement le crédit-bail du bâtiment Olympe de Gouges, les loyers marchands versés aux bailleurs privés, les charges locatives, les dépenses d'énergie et de fluides, les dépenses de services à l'occupant (nettoyage, gardiennage...), ainsi que les dépenses d'exploitation et de maintenance des bâtiments.

En 2021, les dépenses immobilières hors travaux lourds s'élèvent à 21,9 M€ en AE et 37,8 M€ en CP, soit en en retrait par rapport aux prévisions établies (LFI 43,7 M€ en AE et 34,8 M€ en CP prévus pour les dépenses de l'occupant). Ce constat est à rapprocher en AE, du report de l'engagement sur 2022 du renouvellement du bail du siège de la DIR Grand Nord pour un montant de 3 M€. Concernant les CP, la refacturation de la quote-part du bail « Fourier » prévue pour un montant de 0,25 M€ est reportée en 2022, au même titre que les travaux prévus sur ce site pour un montant de 1,23 M€.

A noter également le niveau moindre d'engagement au titre de la convention UGAP de ménage des sites centraux. En effet, un engagement pour un montant de 3,6 M€ était initialement prévu sur trois années, alors que la rédaction de cette nouvelle convention n'a autorisé un engagement que d'une année pour un montant de 1,2 M€.

Par ailleurs, la redevance annuelle de crédit-bail immobilier versée au titre de l'occupation du site « Olympe de Gouges » (Paris 19e) s'est élevée à 13,1 M€ en CP.

LES SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention versée par le ministère de la justice à l'agence pour l'immobilier de la justice (APIJ) s'élève à 13,2 M€ en AE / CP (LFI 13,4 M€ en AE/CP).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le ministère a poursuivi en 2021 son plan de modernisation de ses sites centraux. Cela s'est traduit sur le quinquennal 2018-2022 par le lancement et la livraison de plusieurs projets de la première tranche du plan de réhabilitation du site Vendôme (un schéma directeur de travaux pluriannuels) : restaurations de façades et toitures, diverses rénovations architecturales et techniques des installations du site.

L'aménagement de la première cellule, de 3 000 m² et d'une capacité de 20 KML, du nouveau site d'archivage de Russy-Bémont (Oise) a été livrée à l'été 2021.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

A noter également la livraison de l'opération d'aménagement des nouveaux locaux de la DIR-SG Ile-de-France au printemps 2021 qui abritent aujourd'hui la déléguée, le département des achats et de l'exécution budgétaire et comptable (DAEBC) et le département informatique et télécommunication (DIT) sur le site historique de la Ferme de Champagne.

Certains chantiers ont été affectés par la crise sanitaire ce qui a entraîné un décalage de quelques mois pour les travaux lourds des sites de l'administration centrale prévus au cours de l'année 2021. La priorité a été donnée aux travaux structurants les plus urgents, notamment les travaux de sécurisation du site Olympe de Gouges (ODG) et de sécurité électrique du salon Bourvallais sur le site de Vendôme. Le remaniement du calendrier a conduit à une sous-consommation des crédits d'investissement par rapport à la LFI.

A noter qu'une affectation d'AE à hauteur de 9,7 M€ sur les tranches fonctionnelles immobilières a été réalisée en 2021 en prévision des travaux à réaliser dans les prochaines années. Ces affectations n'apparaissent pas en consommation mais les AE non consommées en 2021 feront l'objet d'un report en 2022.

Les dépenses d'investissement de l'action 4 s'élèvent à 3,3 M€ en AE et 3,2 M€ en CP pour l'exercice 2021, pour une prévision en LFI de 10,1 M€ en AE et 6,29 M€ en CP.

ACTION**09 – Action informatique ministérielle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Action informatique ministérielle	36 000 000	160 607 325	196 607 325	36 000 000	231 795 023	267 795 023
	36 298 142	227 101 653	263 399 795	36 298 142	235 333 310	271 631 452

Cette action constitue le support budgétaire des crédits du service numérique (SNUM) et de l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTENJ) qui relèvent du secrétariat général. Leurs moyens se composent essentiellement de crédits de personnel, de fonctionnement et d'investissement.

Les crédits en faveur des grands projets informatiques sont inscrits sur cette action.

Les personnels de l'action 09 exercent leur activité au sein du service de l'informatique dont font partie les départements informatique et télécommunications des délégations interrégionales du secrétariat général (DIT), soit 569 ETPT.

Le montant total des crédits de l'informatique ministérielle (hors dépenses de personnel) s'élève à 227,1 M€ en AE et 235,3 M€ en CP dont :

- 29,3 M€ en AE et 29,6 M€ en CP pour l'exploitation et le développement de la Plateforme nationale d'interception judiciaire (PNIJ) ;
- 197,8 M€ en AE et 205,7 M€ en CP pour le service du numérique ministériel intégrant les crédits dédiés à l'investissement informatique dans le cadre du plan de transformation numérique du ministère et ceux relatifs aux dépenses de fonctionnement informatique.

Les crédits du service du numérique du ministère, qui correspondent à ceux de l'unité opérationnelle service des systèmes d'information et de communication, se décomposent en :

- 98,8 M€ en AE et 96,8 M€ en CP au titre des dépenses de fonctionnement informatique ;
- 98,9 M€ en AE et 108,9 M€ en CP de dépenses d'investissement pour le développement des grands projets informatiques du ministère inclus dans le Grand plan d'investissement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 000 000	36 298 142	36 000 000	36 298 142
Rémunérations d'activité	26 506 216	25 408 196	26 506 216	25 408 196
Cotisations et contributions sociales	9 389 377	10 776 238	9 389 377	10 776 238
Prestations sociales et allocations diverses	104 407	113 709	104 407	113 709
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	86 215 287	186 747 247	86 215 287	198 185 010
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	86 215 287	186 747 247	86 215 287	198 185 010
Titre 5 : Dépenses d'investissement	74 392 038	40 354 406	145 579 736	37 148 300
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-30 415		106 633
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	74 392 038	40 384 821	145 579 736	37 041 667
Total	196 607 325	263 399 795	267 795 023	271 631 452

Les dépenses se répartissent entre deux grandes briques budgétaires (investissement et fonctionnement), elles-mêmes subdivisées en activités.

Titre et catégorie	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
	Réalisation	Réalisation
Domaine : fonctionnement informatique	98 846 532	96 864 816
Domaine : investissement informatique	128 232 148	138 457 943
Total	227 078 680	235 322 758

Cette répartition des dépenses, par brique, différente de la répartition par nature comptable de la dépense, explique l'écart constaté entre les consommations indiquées en RAP 2021 et les prévisions de la LFI sur les dépenses de fonctionnement (titre 3) et d'investissement (titre 5).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement portent sur le maintien en condition opérationnelle du système d'information du ministère de la justice (matériels et logiciels) mais également sur les télécommunications (réseau, visioconférence, une partie des dépenses de téléphonie). Elles sont au cœur même du service rendu au quotidien par le SNum à l'ensemble des agents du ministère. Ces dépenses se décomposent comme suit :

Libellé de l'activité	Consommation en AE	Consommation en CP
Postes de travail	28 164 558	28 849 143
Solutions d'impression	413 717	290 657
Télécommunications individuelles	9 236 709	10 491 304
Hébergement applicatif	23 144 615	27 359 371
Transport de données	21 287 181	10 477 065
Sécurité	2 079 213	2 328 514
Maintenance mutualisée	14 488 142	16 756 383
Formations informatiques	32 397	312 379

LES SERVICES BUREAUTIQUES

- **les postes de travail**

Ce poste permet les achats de postes de travail, portables, écrans et accessoires pour l'administration centrale, y compris les délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG). Les dépenses de prestations liées à ces acquisitions de matériel sont également imputées sur l'activité "Poste de travail" (expertise, déploiement, exploitation, support, etc.) au même titre que l'acquisition de logiciels bureautiques (Microsoft, ...).

La migration vers Windows 10 a débuté en 2018. En 2021, 78 978 postes au total ont bénéficié de Windows 10, soit près de 40 000 postes supplémentaires par rapport à 2020. Il s'agit essentiellement d'ultra portables depuis la crise COVID 19. Dorénavant, ce type de matériel est préconisé à l'installation pour permettre une continuité de service public en télétravail et faire face à une éventuelle recrudescence de la crise sanitaire. Une partie des postes fixes a donc été remplacée par des unités portables.

- **les solutions d'impression**

Les dépenses de l'année 2020 étaient essentiellement liées aux coûts des copies. Afin de réduire ce poste, de nouveaux équipements ont été acquis pour le site de Vendôme afin de remplacer les imprimantes locales devenues obsolètes et peu économiques. 153 équipements sont répertoriés dans le parc de l'administration centrale. En 2021, compte tenu du contexte sanitaire particulier, le coût copie a largement diminué permettant ainsi de créer un équilibre entre l'investissement locatif du matériel et celui de la production.

- **les télécommunications individuelles**

Il s'agit de toutes les dépenses d'acquisition et de prestations d'infogérance (exploitation, administration et supervision) rattachées à la communication téléphonique individuelle : matériel téléphonique (fixes et portables) et abonnements, à la mobilité et à la visioconférence.

Les projets de modernisation de la téléphonie des directions métiers (migration de la téléphonie « traditionnelle » vers la téléphonie « sur IP ou système de téléphonie de type centrex ») vont être poursuivis en cohérence avec le caractère centralisé et mutualisé de l'infrastructure.

Concernant la téléphonie mobile, le ministère a réussi une migration exceptionnelle du marché de l'UGAP vers la DAE apportant des gains sensibles de tarification. En 2021, le parc est composé d'un total de 5000 téléphones mobiles sécurisés.

Enfin, le renouvellement et l'extension du parc de visioconférence individuelle se poursuit. Depuis 2018, le parc est en croissance constante de +20 %. A titre d'exemple, la visioconférence est une solution alternative aux extractions judiciaires. A fin 2021, plus de 3 000 équipements (individuels, salles de réunion, salles d'audience, salles en milieux fermés, ...) de visioconférence sont opérationnels, avec 16 000 participants hebdomadaires en moyenne.

L'équipement en visioconférence des salles d'audience se poursuit avec une forte accélération en 2020 et 2021 liée à la crise sanitaire.

LES SERVICES D'INFRASTRUCTURES

- **l'hébergement applicatif**

Cette activité regroupe l'intégralité des prestations d'exploitation, d'administration et de supervision pour les applications hébergées en *data centers*, pour la plupart infogérées, ainsi que l'achat et la maintenance des matériels et logiciels des plates-formes informatiques du ministère. Cela concerne en particulier les centres de production de Nantes et d'Osny pour les applications métiers telles que GENESIS, CASSIOPEE, Casier Judiciaire, HARMONIE, PORTALIS ainsi que les services à l'agent (messagerie, stockage de documents en mode « drive », etc.).

Les dépenses en termes de logiciel sont pour l'essentiel des redevances et des mises à jour techniques des logiciels sur lesquels repose le fonctionnement de la majeure partie des applications nationales du ministère parmi lesquels on

peut citer Oracle, Microsoft, RedHat, SAP, CITRIX. L'évolution à la hausse des besoins en capacité de calcul et de stockage implique l'achat de matériels et donc l'augmentation des redevances. De plus, l'outillage mis en œuvre pour la chaîne de soutien à l'utilisateur nécessite une évolution des dépenses supplémentaires en licence.

Ce poste comporte également les dépenses d'acquisition de serveurs et scanners pour le soutien d'applications délocalisées (NPP, WinCI, etc.) qui ont vocation à perdurer encore quelques années en attendant que leurs fonctionnalités soient reprises dans les applications nationales (PORTALIS, PPN).

L'activité « Hébergement applicatif » comprend les coûts du centre de service qui assure le support aux utilisateurs pour l'ensemble des applications, et depuis cette année, le support aux justiciables en ce qui concerne Portalis. Ces prestations, en grande partie infogérées, ont fait l'objet d'une augmentation de périmètre (sur le volet technique et également sur le volet fonctionnel avec la prise en compte du niveau 1 pour un ensemble d'applications comme PPN ou les applications de la PJJ).

- **le transport de données**

Le programme finance la desserte intranet de tous les services du ministère de la justice : près de 1 450 sites sont ainsi raccordés au réseau interministériel de l'état (RIE) qui sert de support aux communications informatiques. Il est interconnecté avec le réseau TESTA (Union européenne) et permet un accès sécurisé à Internet. Il possède également des liens directs avec certains réseaux des professions judiciaires (avocats, huissiers) ou avec les autres ministères. Ce poste de dépenses inclut notamment l'exploitation et le maintien en condition opérationnelle du RIE Justice, la maintenance et le renouvellement des équipements des réseaux locaux.

Cette activité est complétée à la marge par des prestations de liaisons louées et des services d'interconnexion de réseaux, qui permettent en particulier d'assurer le lien entre les deux principaux centres de production du ministère situés à Nantes (Loire-Atlantique), à Osny (Oise) et de raccorder entre eux les sites parisiens de la Chancellerie à haut débit.

En 2021, la totalité des sites est raccordée au RIE. Ils sont par ailleurs couverts par des sondes qui permettent d'optimiser et prioriser le trafic réseau. Le renouvellement des équipements des réseaux locaux a commencé en 2020 par le changement des équipements sur 160 sites et près de 400 en 2021.

- **la sécurité**

La sécurité des systèmes d'information a constitué un sujet important en 2021. Afin d'anticiper les menaces et de s'en prémunir, le ministère a ainsi renforcé les moyens humains et financiers à travers les trois axes prioritaires suivants :

1. La constitution du bureau de la sécurité et de la sûreté de l'information (B2SI)

Ce bureau est chargé de la déclinaison opérationnelle de la politique ministérielle de sécurité des systèmes d'information. Il est plus particulièrement en charge de définir la stratégie de cybersécurité en lien avec les recommandations de l'ANSSI. Il accompagne les projets dans leurs démarches d'homologation et traite des alertes de failles de sécurité et des intrusions.

2. La mise en œuvre des dispositions de la circulaire du Premier Ministre n° 6290 du 15 juillet 2021

Les actions du B2SI ont consisté à :

- former et accompagner l'intégration des clauses de sécurité numérique de ANSSI et de la DAE dans les marchés passés par le SNUM ;
- réaliser des audits de sécurité avec les outils automatisés mis à disposition par l'ANSSI pour mesurer le niveau de pénétration dans le SI (le volet Cyber défense) ;
- travailler avec les directions métiers sur la cartographie des applications et des systèmes d'information les plus critiques afin de définir un planning d'homologation de ces SI ;
- former et sensibiliser les agents du secrétariat général (dont le SNUM) aux risques numériques et à l'intégration de la protection des données (RGDP) dès la phase d'initialisation des projets.

3. Actions de communication et de formation

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

Le bureau B2SI a développé de nombreuses actions de communication et de formation auprès des agents afin de les sensibiliser et de renforcer les capacités d'anticipation du ministère face aux risques liés à la cybersécurité :

- formation des chefs de projet aux procédures d'homologation prévues par le référentiel général de sécurité ;
- diffusion des offres de formation du Centre de formation à la sécurité des systèmes d'information (CFSSI) de l'ANSSI auprès des agents;
- actions visant à améliorer la connaissance du cadre juridique de la protection des données.

LES SERVICES MUTUALISÉS

- **la maintenance applicative**

Les prestations de maintenance applicative correspondent au maintien en condition opérationnelle des applications qui sont déjà déployées sur les sites du ministère.

Elles comprennent notamment la correction des anomalies, la prise en compte des améliorations technologiques, et les évolutions diverses, qu'il s'agisse de la réglementation, des métiers ou des outils.

Ce poste inclut donc la part de maintenance corrective des grandes applications informatiques ainsi que les prestations de support, qui représentent ensemble un volume important au sein des dépenses de fonctionnement en titre 3.

- **la maintenance matérielle**

Le programme 310 assure, sur la base d'une organisation nationale s'appuyant notamment sur les DIT, la maintenance de la quasi-totalité des matériels informatiques installés sur l'ensemble du territoire (postes de travail fixes ou portables, imprimantes, serveurs, scanners, appareils de visioconférence, etc.). La majorité de ces matériels est maintenue pendant 5 ans.

- **les formations informatiques**

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement du marché de formation du SNUM

Les formations proposées concernent les outils de travail collaboratifs interministériels (Resana, Osmose) et internes (Sharepoint, Confluence). Des formations techniques informatiques ont également pu être organisées afin de développer les compétences des agents (référentiel de test, système de suivi des bugs, de gestion des incidents et de gestion de projets...).

Les formations en bureautique relèvent, quant à elles, des bureaux en charge de la formation de chacun des programmes de la mission.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**LES CRÉDITS DU PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**

Les dépenses d'investissement concernent principalement les dépenses pour immobilisations incorporelles des grands projets informatiques, et des achats de matériels permettant de mettre à niveau technique les infrastructures critiques telles que les centres de production et le réseau. Elles incluent également les opérations de maintenance évolutive sur les « petites » applications, ainsi que les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou à maîtrise d'œuvre ne se rattachant pas directement à l'un des grands projets.

Libellé de l'activité	Consommation en AE	Consommation en CP
SID	30 542	532 707
Valorisation de données	831 972	3 570 971
SYREJUS	0	0
SRJ-Système de référence justice	429 388	619 364
Harmonie	4 653 047	3 511 451
Origine	93 089	17 509

Autres applications RH	1 391 100	544 037
JPenale-Cassiopee	27 848 835	14 846 706
Jmineurs-Game	3 146 388	3 538 406
PPSMJ-APPI	5 005 041	5 606 208
Casier-Fichiers spécialises	625 347	632 421
Casier-CJN	232 593	208 653
PPSMJ-Genesis	2 584 419	2 173 018
Jcivile-Portalis	4 286 315	12 661 056
Casier-ASTREA	7 103 883	9 069 888
JPenale-NPP v4	1 124 944	1 060 887
PPSMJ-ROMEO	254 944	86 440
Maintenance applicative métier	7 948 637	9 305 879
Domaine applicatif SG (PROJAE,SIAJ)	3 477 150	3 799 521
Qualité de service	24 554 105	33 931 537
Gouvernance DSI	3 021 279	3 068 076
Assistance a maitrise d'œuvre	310 961	69 486
Total plan de transformation numérique	98 953 976	108 854 220

LES SERVICES APPLICATIFS

- **le domaine des personnes placées sous-main de justice**

(APPI, Genesis, Romeo, TIG 360°, IPRO360°, DOT, CAR, PRINCE, Maintenance applicative métier, NED)

De nombreux projets visent à moderniser les applications ou à fournir de nouveaux outils permettant la gestion des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ), que ce soit dans le domaine de la détention ou dans le suivi et la mise en œuvre des autres formes de peines (surveillance électronique, TIG...).

Les projets **NED** et **TIG360°** sont décrits dans la section « *Grands projets informatiques* ».

Les autres dépenses projets sont essentiellement liés aux évolutions des applications GENESIS et APPI qui doivent prendre en compte les évolutions réglementaires liées à la mise en œuvre de la loi de programmation et de réforme pour la justice (LPJ).

GENESIS est une application qui facilite l'exécution des décisions judiciaires ordonnant la détention des personnes placées sous-main de justice et écrouées ainsi que la sécurité des personnes détenues et des personnels et la mise en œuvre dans les meilleures conditions d'efficacité et de coordination de l'ensemble des actions relatives au parcours de la personne détenue.

APPI est une application qui facilite le suivi des personnes faisant l'objet d'une mesure judiciaire en matière d'application des peines prononcée par les magistrats en charge de l'application des peines (JAP et JE) et suivies par les personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Sa refonte a été initialisée en 2021 pour cause d'obsolescence (projet PRISME).

Le périmètre **PPSMJ** a fait l'objet d'un renouvellement de marché début 2021 qui a eu un impact sur la tenue des prévisions budgétaires et calendaires.

- **le domaine de la justice civile**

(Portalis, Maintenance applicative métier)

Le projet **PORTALIS** est développé dans la section « *Grands projets informatiques* ».

Les anciennes applications Civiles sont maintenues en attendant leur remplacement par PORTALIS ce qui entraîne des dépenses d'adaptation pour prendre en compte les évolutions réglementaires liées à la mise en œuvre de la LPJ.

- **le domaine de la justice pénale**

(Cassiopée, PPN, Maintenance applicative métier)

Le projet **PPN** est développé dans la section « *Grands projets informatiques* ».

L'application **CASSIOPEE**, déjà déployée dans l'ensemble des juridictions, bénéficie des adaptations pour prendre en compte les évolutions réglementaires liées à la mise en œuvre de la LPJ. En 2021, il s'agit principalement des adaptations liées à : la mise en œuvre du « bloc peines » de la LPJ, la prise en compte de l'ordonnance de codification de la justice pénale pour mineurs (CJPM) de septembre 2019 en remplacement de l'Ordonnance de 1945, le déploiement du volet pénal de PORTALIS et l'extension de nouvelles fonctionnalités aux Cours d'Appel et Cours d'Assises.

La **NPP** (Numérisation Procédure Pénale) et **NOE** (Nouvel Outil d'Exploitation) sont des applications couplées de gestion documentaire permettant le stockage des pièces de procédures (NPP) et annotation (NOE) des documents NPP. Il n'y a pas de lien automatique actuellement avec Cassiopée.

Déployé dans toutes les juridictions de première instance et d'appel depuis 2008, NPP est un outil très utilisé. L'enjeu en 2021 a été le passage en maintien en condition opérationnel de l'existant et la poursuite des développements nécessaires au programme PPN, notamment par la création d'une base nationale de la NPP en lieu et place des serveurs locaux

Les **LMP** (Logiciels Métier Parquet) sont trois outils mis à disposition du parquet (notamment pour les permanences), pour permettre le partage d'informations entre magistrats sur une même affaire :

- VIGIE : Permet la saisie du compte rendu téléphonique par le magistrat de permanence et l'appréciation de la prise en charge ou non de l'affaire selon l'urgence, les possibilités, etc. ;
- BIE : Suivi calendaire des enquêtes pénales pour les enquêtes plus approfondies ;
- TDEX : Gestion des déferrements et extractions.

LMP s'enrichit au fil des besoins fonctionnels et réglementaires.

- **Le domaine du casier judiciaire**

(Astrea, NCJv2, Fijais, Fijait, Redex)

ASTREA est le principal projet du domaine. Il a vocation à remplacer, NCJv2, l'application historique du casier judiciaire pour les personnes physiques, ainsi que celle du casier judiciaire pour les personnes morales, toutes deux conçues au début des années 1990, désormais obsolètes. 2021 a vu la mise en production des évolutions qui permettent l'enregistrement, la gestion et la restitution des décisions prononcées à l'encontre des personnes morales. Il reprend l'intégralité des données, qui sont stockées et gérées dans ASTREA, de l'application personnes morales historique qui pourra être décommissionnée en 2022.

Depuis la mise en service d'ASTREA en septembre 2018, plus de 11 millions de bulletin n°3 ont été délivrés avec un taux actuel atteint de 93 % par voie électronique générant plus d'un million d'euros d'économies par an sur les frais d'impression et d'affranchissement.

A noter qu'en 2021 ASTREA a été raccordé au service France Connect pour les demandes de bulletin n°3.

Concernant NCJ v2, 2021 a porté l'implémentation du Code de Justice Pénale des Mineurs ainsi que des évolutions réglementaires et fonctionnelles incontournables pour le Casier. Déjà débutées en 2020, les études de la reprise des données de NCJv2 pour ASTREA Personnes Physiques ont progressé en 2021..

Comme en 2020, différents développements ont également été réalisés en 2021 sur l'application GR (référentiel Casier) pour son interfaçage avec ASTREA.

L'application FIJAIS v1 datant de juin 2005, a fait l'objet de la mise en service de sa refonte technique complète (FIJAIS v2) en février 2021, pour être en adéquation avec les nouvelles technologies. Au mois de juin 2021 ce fut au tour de FIJAIS v1 d'être remplacé en service par sa v2 dans le cadre de la même refonte que celle de FIJAIS.

A l'issue des migrations FIJAIS et FIJAIS v2, les équipes se sont concentrées sur la réversibilité d'un prestataire et à la prise de connaissance d'un autre, imposées par la fin du marché des fichiers spécialisés et la notification du marché plaque Casier.

Concernant l'application REDEX, diverses évolutions demandées par le Casier en 2021 sont reconduites en 2022 pour raisons budgétaires. Il y a donc eu peu d'activité sur REDEX cette année.

L'année 2021 a enfin porté des travaux SSI conséquents sur ASTREA, FIJAIS et FIJAIS (homologations, audits, intrusions, correctifs, etc.).

- **le domaine des ressources humaines**

(Harmonie, Maintenance applicative RH, Origine, Maintenance applicative métier)

Grâce à l'application **HARMONIE**, dont le déploiement est achevé depuis 2012 pour la partie gestion administrative, le ministère de la justice est doté d'un système d'information en matière de gestion des ressources humaines pour l'ensemble de ses agents. La principale réalisation en 2021 a été la montée de version du SIRH HaRmonie sur SAP HANA. L'évolution concernant le module « mobilité des agents », qui était également prévue en 2021, sera réalisée ultérieurement.

Outre le projet HARMONIE, le domaine des ressources humaines comporte d'autres systèmes d'information de moindre ampleur mais tout aussi sensibles.

Ainsi, l'enrichissement fonctionnel du logiciel **PILOT**, destiné à tenir un planning des audiences et des salles ainsi qu'à gérer l'activité des magistrats du siège (en matière de présence/absence/congés), s'est poursuivi tout au long de l'année par la mise en service de versions incrémentales de l'application.

ORIGINE, application de planification et d'optimisation de l'organisation de l'emploi du temps des personnels pénitentiaires, intègre en permanence les évolutions réglementaires.

- **le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**

(Game, Image, Parcours, Maintenance applicative métier)

Le projet **PARCOURS** est développé dans la section « Grands projets informatiques ».

Par ailleurs la migration de la plate-forme de production de l'application PJJ du DITAC vers les Datacenters (Nantes et Osny) s'est poursuivie en 2021 : MNA (suivi du flux de mineurs étrangers isolés sur le territoire placés par les tribunaux pour enfants auprès des services d'aide sociale à l'enfance des Départements), ASTREE (aide à la prévention contre le risque de radicalisation), EDT (emploi du temps en hébergement collectif), OSCAR (automatisation des saisies comptables et budgétaires pour le secteur associatif habilité).

- **le domaine transverse**

(SIAJ, SIVAC, Maintenance applicative référentiels, SID, Domaine applicatif SG, Maintenance applicative pilotage)

Le projet **SIAJ** est développé dans la section « Grands projets informatiques ».

Le projet **SIVAC** est développé dans la section « *Grands projets informatiques* ».

Le **SRJ** (système de référence justice) a été adapté pour supporter les évolutions réglementaires liées à la LPJ.

L'informatique décisionnelle étend son activité sur les technologies et sujets orientés DataScience et IA :

- Lancée en 2020, l'expérimentation de DataJust s'est poursuivie en 2021 avec l'ambition de construire un référentiel d'indemnisation pour les préjudices corporels, fournir des outils d'aide à la décision (moteur de recherche avancé et analyses graphiques), et d'aide à l'utilisateur (sur justice.fr, aide à la qualification du cas). Il a été décidé de ne pas prolonger l'expérimentation et, en conséquence, de pas ouvrir la voie à la généralisation de Datajust.
- De nouveaux cas d'usage comme l'algorithme Juliette a été mis à l'étude en 2021. L'algorithme Juliette doit permettre l'optimisation des moyens logistiques et humains dans l'objectif d'honorer un maximum de convocations pour les extractions judiciaires tous en respectant les différentes contraintes.

En octobre 2021, la Cour de cassation, assistée par le ministère de la justice, a lancé le traitement Judilibre, qui permet :

- la pseudonymisation des décisions de justice par l'intermédiaire d'un moteur de reconnaissance d'entité nommées (apprentissage automatique permettant l'identification et l'occultation de 18 entités) ;
- la vérification manuelle de ces occultations (interface d'annotation Label) ;
- la mise à disposition du public des décisions pseudonymisées via une API et un moteur de recherche sur le site de la Cour de cassation.

Ce traitement, qui sera également utilisé pour les tranches ultérieures de l'open data des décisions de justice (dont les cours d'appel en 2022), a permis en 2021 un accès enrichi et open data à l'ensemble des décisions rendues publiquement par la Cour de cassation, soit environ 480 000 décisions pour le stock et environ 15 000 décisions supplémentaires par an pour le flux.

Concernant le périmètre décisionnel, à la suite au décommissionnement de l'infocentre Cassiopée en 2020, l'enrichissement des indicateurs et des tableaux de bord mis à disposition des juridictions s'est poursuivi en 2021 avec notamment des indicateurs sur le périmètre de l'instruction.

De nouveaux périmètres de données ont été intégrés dans l'infocentre Pénitentiaire en 2021 (NED – Cantine et Requêtes).

La mise à disposition de l'application Parcours et l'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs ont été accompagnées de la mise en place d'indicateurs de suivi et de pilotage de l'activité de la DPJJ. La conception de l'application décisionnelle Infocentre PJJ a démarré en mai 2021 avec pour cible, la mise en production d'une première version en mars 2022.

Enfin, des chantiers techniques de mise à niveau des plates-formes décisionnelles SAP BI ont été lancés en 2021 et se poursuivront en 2022 afin d'assurer l'harmonisation des architectures et de bénéficier des nouvelles fonctionnalités offertes par l'outil.

LES SERVICES MUTUALISÉS

- **les investissements pour le socle technique**

(Qualité de service, Maintenance applicative métier)

Les projets relatifs au socle technique améliorent la fiabilité et la sécurité des infrastructures informatiques pour permettre aux utilisateurs de réaliser leurs missions régaliennes et aux justiciables de bénéficier d'un service public numérique efficace. Les investissements en matériel (réseau, stockage, serveurs) profitent aussi bien à l'évolution des centres informatiques exploitant les services et applications métier du ministère qu'aux infrastructures locales dans la perspective d'un fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les nouvelles obligations fortes liées au télétravail

apparues avec la crise sanitaire imposent d'investir de manière plus importante dans les matériels liés au réseau et à la sécurité associée.

Dans le cadre de la stratégie de transformation des centres informatiques conduite par la DINUM, les travaux sur le site d'hébergement interministériel de Nantes ont été réalisés en 2021. Les architectures d'exploitation, construites dans la logique de développement sur les outils de l'administration, d'intégration continue en mode Agile (projet CODEO en particulier) et d'amélioration de la résilience du système d'informations, impliquent l'augmentation des besoins en termes d'environnement et donc de nouveaux investissements.

Les projets relatifs au développement de la téléphonie sur IP et de la visioconférence se poursuivent également avec les adaptations des plateformes centrales concernées.

- **le pilotage du SI**

(Assistance à maîtrise d'ouvrage, Assistance à maîtrise d'œuvre)

Le ministère de la Justice continue la mise en œuvre de son plan de transformation numérique.

Le grand nombre de projets à conduire, l'intégration de la loi de programmation pour la justice (LPJ), l'accélération de leur rythme d'avancement et l'intensification des liens entre le ministère de la Justice et ses partenaires, notamment avec le ministère de l'intérieur et le Conseil national des barreaux (CNB) demandent une gouvernance solide des systèmes d'information au niveau ministériel. Aussi, le ministère œuvre aujourd'hui pour étoffer ses équipes internes afin de répondre à tous ces défis.

Toutefois, le recours à l'assistance extérieure est une nécessité dans le contexte actuel de délais contraints et dans une situation où toutes les compétences requises ne sont pas disponibles en interne : expertise en sécurité informatique, audit et sécurisation des projets, veille technologique et innovation, portfolio management d'un vaste chantier tel le plan de transformation numérique (PTN) du ministère de la justice.

LES CRÉDITS DE LA PLATE-FORME NATIONALE DES INTERCEPTIONS JUDICIAIRES (PNIJ)

Concernant l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTENJ), le réalisé fin 2021 est de 29,3 M€ en AE et 29,6 M€ en CP, soit +10,5 M€ en AE par rapport à la LFI (18,84 M€), et -1,55 M€ en CP (31,15 M€ en LFI).

Il a été engagé 12,6 M€ sur tranche fonctionnelle en 2021 dans le cadre des travaux portants sur le déploiement de la plateforme nationale des interceptions judiciaires.

Le projet **SITENJ** est décrit dans la section « *Grands projets informatiques* ».

NOUVEAUX PROJETS INFORMATIQUES LANCÉS EN DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PLF 2021

Pour rappel, de nouveaux grands projets informatiques viennent de voir le jour. Il s'agit notamment des projets suivants qui comportent par ailleurs de forts enjeux politiques : PPN, PARCOURS, NED, TIG-360, SIAJ, SIVAC (cf. section « Grands projets informatiques »).

Les immobilisations incorporelles du Secrétariat Général sont également inscrites à l'actif du bilan de l'Etat. Il s'agit principalement des 19 logiciels produits en interne conçus pour les besoins spécifiques du ministère de la justice.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

Nom du logiciel	Valeur brute (en millions d'euros)	Amortissements	Valeur nette comptable 2021	Valeur nette comptable 2020	Evolution 2021/2020
APPI	20,33	-12,54	7,79	3,46	+ 4,33
CASIER JUDICIAIRE	7,72	-6,97	0,74	0,74	0
CASSIOPEE	60,91	-37,75	23,16	12,60	+ 10,56
FIJAIS	2,30	-2,12	0,18	0,29	- 0,11
MESSAGER	2,99	-2,97	0,01	0,02	-0,01
ORIGINE	4,87	-4,81	0,06	0,09	-0,03
SIRH HARMONIE	29,49	-18,68	10,80	9,53	+ 1,27
BOAP	0,28	-0,19	0,09	0,11	-0,02
CHAINES CIVILES	2,45	-2,45	0,00	0,23	-0,23
PNIJ	63,83	-31,43	32,40	35,28	-2,88
GENESIS	22,57	-8,80	13,77	14,47	-0,7
GED NPP	4,42	-1,60	2,83	2,87	-0,04
SID	4,82	-1,34	3,48	3,90	-0,42
PORTALIS	45,40	-5,17	40,23	32,86	+ 7,37
ASTREA	22,04	-2,20	19,84	14,09	+ 5,75
FIJAIT	1,11	-0,17	0,94	0,74	+ 0,2
ROMEO	1,33	-0,37	0,96	1,10	-0,14
SRJ	1,32	-0,38	0,94	1,08	-0,14
PROJAE			0,62	0,62	0
Total général	298,19	-139,97	158,85	134,07	+ 24,78

ACTION**10 – Politiques RH transverses**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Politiques RH transverses	17 019 703	35 222 821	52 242 524	17 019 703	35 222 821	52 242 524
	17 693 303	33 298 758	50 992 061	17 693 303	34 600 913	52 294 216

L'action politiques RH transverses de la mission « Justice » est entièrement financée par le programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice ».

Les personnels rattachés à l'action 10 exercent leurs fonctions au sein du bureau de l'action sociale et au sein des délégations interrégionales. Cette action regroupe également les médecins de prévention (dont 2 médecins exerçant en outre-mer) et les assistants sociaux (dont 4 exerçant en outre-mer).

La consommation d'emplois en 2021 s'élève à 239 ETPT.

Les crédits consommés en 2021 sur le HT2 s'élèvent à 33,29 M€ en AE et 34,6 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	17 019 703	17 693 303	17 019 703	17 693 303
Rémunérations d'activité	9 723 498	10 163 909	9 723 498	10 163 909
Cotisations et contributions sociales	5 609 094	5 545 223	5 609 094	5 545 223
Prestations sociales et allocations diverses	1 687 111	1 984 171	1 687 111	1 984 171
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	34 972 821	32 939 779	34 972 821	34 092 456
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	34 972 821	32 939 779	34 972 821	34 092 456
Titre 6 : Dépenses d'intervention	250 000	358 979	250 000	508 457
Transferts aux ménages		2 340		
Transferts aux entreprises		51 470		45 916
Transferts aux autres collectivités	250 000	305 170	250 000	462 541
Total	52 242 524	50 992 061	52 242 524	52 294 216

Hors dépenses de personnel, le budget des politiques RH transverses ministérielle est consacré principalement à des dépenses de titre 3 pour un montant total en AE de 32,93 M€ et de 34,09 M€ en CP.

Les dépenses d'intervention en titre 6 (0,36 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) correspondent à des paiements de politiques RH transverses à destination de la restauration (hors Fondation d'Aguesseau) principalement pour le paiement des restaurants administratifs en région, du soutien-socio-culturel (association ASMJ) et des organisations syndicales.

Les politiques RH transverses comprennent notamment les politiques d'action sociale, du handicap, de la santé sécurité au travail et d'autres politiques liées à la loi de transformation de la fonction publique (TFP). La crise sanitaire, en 2020, a impacté la gestion 2021 en générant une très forte demande de formation, suite à l'annulation de sessions en 2020.

Les différentes mesures de renforcement du télétravail au cours de l'exercice 2021 ont eu pour effet de diminuer la fréquentation dans les sites de restauration collective et ont pu également affecter plus généralement, la gestion des politiques d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs mises en œuvre par le secrétariat général.

Les actions de soutien aux personnels handicapés sont également affectées. Le télétravail a généré des demandes supplémentaires pour l'aménagement des postes de travail à domicile mais a conduit à une diminution des besoins en transport

L'exécution 2021 pour l'action sociale s'est élevée à 25,13 M€ en AE et 25,29 M€ en CP à destination de la restauration (hors Fondation d'Aguesseau), du logement, de la protection sociale complémentaire, de la petite enfance, de la Fondation d'Aguesseau, et du soutien socio-culturel.

Les dépenses relatives à la médecine de prévention, au plan de formation et aux autres dépenses RH (déontologie, égalité femme/homme, élections professionnelles, organisations syndicales) se sont élevées à 5,54 M€ en AE et 6,19 M€ en CP.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

L'exercice 2021 a en effet permis la mise en œuvre d'actions nouvelles en lien avec la loi TFP. Il s'agit essentiellement d'actions concernant le soutien psychologique, l'égalité F/H ou l'éthique.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)					39 122	18 425
Subventions pour charges de service public					39 122	18 425
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)	13 200 000	13 200 000	13 396 093	13 396 093	13 274 501	13 274 501
Subventions pour charges de service public	13 200 000	13 200 000	13 396 093	13 396 093	13 274 501	13 274 501
Mission de recherche "Droit et Justice" (P310)	604 800	746 900	770 000	770 000	739 200	739 200
Subventions pour charges de service public	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Transferts	504 800	646 900	670 000	670 000	639 200	639 200
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	14 000	14 000			103 000	103 000
Subventions pour charges de service public	14 000	14 000			103 000	103 000
Total	13 818 800	13 960 900	14 166 093	14 166 093	14 155 823	14 135 126
Total des subventions pour charges de service public	13 314 000	13 314 000	13 496 093	13 496 093	13 516 623	13 495 926
Total des transferts	504 800	646 900	670 000	670 000	639 200	639 200

Concernant l'APIJ et le GIP MRDJ, les différences entre les prévisions LFI 2021 et sa réalisation s'expliquent par l'application de la réserve de précaution.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice	0	127	1	0	1	0
	0	140	2	0	0	0
	0	134	2	0	0	0
Mission de recherche "Droit et Justice"	4	2	0	0	0	0
	4	1	0	0	0	0
	4	1	1	0	0	0
Total	4	129	1	0	1	0
	4	141	2	0	0	0
	4	135	3	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

Alors que le GIP MRDJ a consommé la totalité de son plafond d'emploi et a bénéficié d'une inscription complémentaire, hors plafond, afin de répondre à un besoin ponctuel, l'APIJ présente une sous-consommation de ses emplois sous plafond conséquence d'un marché du travail très concurrentiel dans son secteur d'activité.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Justification au premier euro

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	141	135

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

La réalisation 2021 est inférieure à la prévision de l'ordre de 6 ETPT. Cette sous-consommation a pour principale origine les difficultés récurrentes de l'APIJ à recruter et à conserver son personnel dans un contexte de forte mobilité d'un marché du travail très concurrentiel.

Opérateurs

OPÉRATEUR

APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Pour le compte du ministère de la justice et de ses établissements publics et dans les conditions définies par convention, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a pour missions :

- de réaliser toute étude et analyse préalable relative aux investissements immobiliers ainsi qu'à l'entretien et à la valorisation du patrimoine du ministère de la justice ;
- d'assurer la réalisation d'opérations de construction ou de réhabilitation ;
- de mener à bien toute mission d'assistance dans le domaine de la gestion et de la valorisation du patrimoine immobilier.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par la modification du décret statutaire de l'APIJ afin notamment de permettre à l'agence d'être mandatée pour la réalisation d'un projet mixte, c'est-à-dire un projet immobilier dont une partie seulement répond à un besoin de la justice. Cette modification a ainsi permis à l'APIJ d'être mandatée pour la réalisation de la future cité administrative et judiciaire de Saint Martin et pour la réhabilitation du palais de justice de l'île de la cité.

En outre, en lien avec ses axes stratégiques, et indépendamment du cadre contractuel (COP) dont le processus de réécriture s'est déroulé en 2021, l'APIJ a mené cette année un ensemble d'actions de progrès, destinées à :

- Sécuriser la conduite des programmes immobiliers exceptionnels pour lesquels elle est missionnée,
- Améliorer la durabilité et la qualité technique de ses constructions,
- Consolider son expertise, la performance de la maîtrise d'ouvrage et l'optimisation de ses ressources.

Le volume opérationnel au 1^{er} janvier 2021 et les faits marquants opérationnels sur la période 2021-2023 :

Phase opérationnelle :

- 33 opérations pénitentiaires en phase opérationnelle, soit un portefeuille global d'investissement d'environ 2.4 milliards d'euros ;
- 15 opérations judiciaires, soit un portefeuille d'environ 730 millions d'euros d'investissement hors opération ille de la cité qui comprend la réhabilitation du palais de justice et la construction de la salle grands procès ;
- Pour le compte du Conseil d'Etat, réhabilitation de la Cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif de Montreuil.

Études préalables :

- Environ 20 projets pénitentiaires en préparation ;
- Des schémas directeurs judiciaires et des projets spécifiques ;
- Etudes concernant la future cité administrative et juridique de Saint-Martin en lien avec la Préfecture de Guadeloupe.

La période 2021-2023 verra entre autres :

- En pénitentiaire :
 - la poursuite des chantiers des 10 grands établissements pénitentiaires du programme 7 000 ;

- La mise en chantier de l'intégralité des 13 SAS aujourd'hui confiés à l'Agence, et la livraison de la majorité d'entre elles (1 710 places au total) ;
 - La passation des contrats et la réalisation des études de conception de la première vague des opérations pénitentiaires du programme 8 000 ainsi que le lancement des études préalables pour la seconde vague ;
 - le lancement des études préalables des établissements InSERRE et le passage en phase opérationnelle de celui d'Arras ;
 - Le lancement probable des études de maîtrise d'œuvre pour les opérations hors norme de réhabilitation de Poissy et Fresnes, consécutives à l'achèvement des schémas directeurs commandés à l'Agence sur le précédent triennal ;
 - L'accroissement de l'ENAP (500 chambres pour 1 000 étudiants en service et une extension en chantier) ;
 - La réalisation de 2 établissements de formation à Fleury-Mérogis.
- En judiciaire :
 - La livraison des palais de justice d'Aix et de Mont-de-Marsan ;
 - La finalisation des études de conception et la mise en chantier du palais de justice de Lille ;
 - La conduite de 8 concours de maîtrise d'œuvre et le démarrage des études de conception de palais concernés ;
 - La poursuite des études de schémas directeurs engagés ;
 - le démarrage des travaux de réhabilitation du palais de justice de l'île de la Cité selon le scénario d'intervention validé dans le cadre des instances interministérielles en 2020 (réhabilitation des laboratoires et du bâtiment B2P1, lancement des études pour la réhabilitation du bâtiment B5).

Le présent triennal s'ouvre donc dans un contexte de plan de charge d'une ampleur exceptionnelle et tout à fait inédite depuis la création de l'établissement.

L'année 2021 a ainsi été marquée par :

- La mise en œuvre à grande échelle du programme 15 000 avec le lancement de 11 chantiers opérations. 15 chantiers pénitentiaires sont ainsi conduits par l'APIJ de manière concomitante, parmi lesquels se trouvent 8 structures d'accompagnement vers la sortie (SAS).
- L'organisation de 3 concertations :
 - CP Rivesaltes
 - CP de Vannes
 - PJ de Nancy
- L'organisation de 3 enquêtes publiques :
 - CP Entraigues
 - CP Muret
 - CP Baumettes
- La livraison des opérations suivantes :
- La maison d'arrêt – centre de détention de Lutterbach (création de 520 places)
- Le palais historique de Cayenne ;
- La salle des grands procès – Ile de la Cité ;
- Le palais de justice de Mont de Marsan ;

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	13 200	13 200	13 396	13 396	13 275	13 275
Subventions pour charges de service public	13 200	13 200	13 396	13 396	13 275	13 275
P176 – Police nationale					1 060	1 060
Dotations en fonds propres					1 060	1 060
Total	13 200	13 200	13 396	13 396	14 335	14 335

En gestion 2021, la différence entre la programmation en LFI de la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'APIJ, à hauteur de 13,396 M€ et son exécution, à hauteur de 13,275 M€, s'explique notamment par l'application de la réserve de précaution.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	10 382	9 840	Subventions de l'État	13 200	13 210
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	756	762	– subventions pour charges de service public	13 200	13 210
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 821	4 478	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	225	288
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	260	356	Revenus d'activité et autres produits	30	190
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	260	356	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		85
Total des charges	14 203	14 318	Total des produits	13 455	13 688
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	748	630
Total : équilibre du CR	14 203	14 318	Total : équilibre du CR	14 203	14 318

* Voté

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources		
			Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	
Insuffisance d'autofinancement	488	360	Capacité d'autofinancement		
Investissements	93	66	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		6
Total des emplois	581	426	Total des ressources		6
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	581	420

* Voté

La gestion 2021 de l'APIJ est marquée par un niveau de consommation supérieur aux prévisions du budget initial, qui s'explique principalement par une hausse des dépenses de personnel, témoignant de la montée en puissance de l'Agence sur les opérations immobilières confiées par le ministère de la justice.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement sont marquées par une légère hausse, en comparaison à la gestion 2020. En effet, certains postes qui avaient été impactés par les conséquences négatives de la crise sanitaire, à l'exemple des frais de déplacement, connaissent un rebond dû à la reprise d'activité.

Enfin, les dépenses d'investissement, qui avaient connu une hausse en 2020, dans le cadre du renouvellement du parc informatique par l'achat de PC portables facilitant ainsi le télétravail, sont en net recul en 2021.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
7 381	4 158	4 124

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 382	10 382	10 625	10 625
Fonctionnement	2 240	3 561	2 015	3 215
Intervention	0	0	0	0
Investissement	93	93	64	66
Total des dépenses AE (A) CP (B)	12 715	14 036	12 705	13 906
dont contributions employeur au CAS pensions	756	756	762	762

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	13 455	13 601
Subvention pour charges de service public	13 200	13 210
Autres financements de l'État	0	288
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	30	103
Recettes propres	225	0
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	13 455	13 601
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	581	305

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Masse salariale	10 382 10 625	0	0	0	0	0	0	10 382 10 625	10 382 10 625	
Opérations judiciaires	0 0	1 120 1 008	1 781 1 607	0	0	47 32	47 33	1 167 1 040	1 827 1 640	
Opérations pénitentiaires	0 0	1 120 1 008	1 781 1 607	0	0	47 32	47 33	1 167 1 040	1 827 1 640	
Total	10 382 10 625	2 240 2 015	3 561 3 215	0	0	93 64	93 66	12 715 12 705	14 036 13 906	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	581	305
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	357 623	257 456
Autres décaissements non budgétaires	0	8
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	358 205	257 768
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	12 790
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	12 790
Total des besoins	358 205	270 558

* Voté

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	357 623	270 555
Autres encaissements non budgétaires	0	4
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	357 623	270 558
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	581	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	581	0
Total des financements	358 205	270 558

* Voté

Pour l'ensemble des opérations immobilières, l'APIJ agit, dans le cadre d'un mandat, pour le compte du ministère de la justice. Ces opérations se pilotent par la trésorerie et sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat mais apparaissent dans le bilan et impactent la trésorerie globale de l'établissement.

Dans le tableau d'équilibre financier, ces opérations pour compte de tiers représentent 257,5 M€ en décaissements (besoins) pour 270,6 M€ en recettes (financements).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	128	142	136
– sous plafond	127	140	134
– hors plafond	1	2	2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

En dépit d'une consommation en hausse, la gestion 2021 reste marquée par une sous-consommation du plafond d'emplois de l'organisme, en raison d'un contexte de forte mobilité dans un marché du travail très concurrentiel.

OPÉRATEUR

Mission de recherche "Droit et Justice"

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Groupement d'intérêt public (GIP) « Mission de recherche Droit et Justice », structure autonome dotée de la personnalité morale, tire l'essentiel de ses ressources des subventions du ministère de la justice. L'année 2021 a été

marquée par la préfiguration de la réunion, au sein du GIP, avec l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ), structure associative intervenant également dans le champ des études et de la recherche sur le droit et la justice. L'extension des compétences du GIP et son changement de dénomination (*Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice - IERDJ*) ont été adoptés en fin d'année 2021, pour un démarrage en 2022. A la demande du ministère de la justice et du CNRS, deuxième contributeur, le GIP maintient son activité de soutien à la recherche intéressant les acteurs du droit et de la justice, développe ses activités de diffusion et de valorisation de ses travaux en directions des juridictions, des pouvoirs publics et des professions et se dotera de capacités d'études, notamment prospectives. L'ensemble des travaux est réalisé en étroite collaboration avec les membres et particulièrement avec l'ensemble des directions et services du ministère de la Justice.

Malgré la crise sanitaire, le GIP a maintenu en 2021 un haut niveau d'activités entraînant des dépenses destinées à financer les travaux de recherche, ainsi que les colloques, séminaires ou publications présentant ces travaux. Le contexte de cette mission de préfiguration, qui a conduit à pérenniser le GIP et à préparer son évolution vers une gestion non budgétaire en comptabilité publique, a généré quelques dépenses supplémentaires (achat d'un logiciel comptable spécialisé, refonte du site internet).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P107 – Administration pénitentiaire	11	11				
Transferts	11	11				
P101 – Accès au droit et à la justice	2	2			30	
Transferts	2	2			30	
P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	605	747	770	770	739	739
Subventions pour charges de service public	100	100	100	100	100	100
Transferts	505	647	670	670	639	639
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire					30	30
Transferts					30	30
Total	618	760	770	770	799	769

Les financements apportés au GIP MRDJ par le programme 310 correspondent, dans un premier temps, à la subvention pour charges de service public (100 k€ en AE/CP), et aux crédits d'intervention (transferts) nécessaires au financement des conventions de recherche (639 k€ en AE/CP).

Les financements en provenance du programme 101 (30 k€ en AE), et du programme 150 (30 k€ en AE/CP) correspondent quant à eux à des co-financements dans le cadre de conventions de recherche.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021**Avertissement**

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	65	72	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	739 100 639	739 100 639
Fonctionnement autre que les charges de personnel	55	142	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	639	715	Autres subventions	20	70
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	2 2	6 6	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		67
Total des charges	759	928	Total des produits	759	876
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		52
Total : équilibre du CR	759	928	Total : équilibre du CR	759	928

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement		46	Capacité d'autofinancement	2	
Investissements			Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois		46	Total des ressources	2	
Augmentation du fonds de roulement	2		Diminution du fonds de roulement		46

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Depuis la gestion 2019, le compte financier du GIP MRDJ fait apparaître des dépenses de personnel relatives notamment à la prise en charge du poste de responsable administratif et financier. En 2021, les dépenses de personnel représentent 72 k€ dans le compte de résultat.

Concernant les dépenses de fonctionnement (136 k€, hors amortissements), la gestion 2021 du GIP MRDJ est marquée par une hausse conséquente, à la fois par rapport au budget initial (55 k€) et l'exécuté 2020 (33 k€). Cette hausse est en partie la conséquence de la préfiguration de la fusion entre le GIP MRDJ et l'IHEJ, devant être effective au 1^{er} janvier 2022, à l'exemple de l'acquisition d'une solution informatique de gestion budgétaire et comptable.

Enfin, concernant les crédits d'intervention, il est habituel que les conventions de recherche fassent l'objet d'un échancier de paiement sur plusieurs exercices, ce qui explique la sur-consommation de 76 k€ constatée en compte financier 2021 (exécution à hauteur de 715 k€, à comparer à une prévision de 639 k€).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
1 048	447	1 001

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Études et recherches	0	0	523	0	523
	0	0	635	0	635
Fonctions support (fonctionnement)	65	55	0	0	120
	81	127	0	0	208
Pilotage des recherches	0	0	8	0	8
	0	0	1	0	1
Prix Carbonnier	0	0	8	0	8
	0	0	11	0	11
Prix Vendôme	0	0	5	0	5
	0	0	1	0	1
Valorisation des recherches	0	0	95	0	95
	0	0	66	0	66
Total	65	55	639	0	759
	81	127	715	0	922

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2	1	2
– sous plafond	2	1	1
– hors plafond			1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		4	4
– rémunérés par l'État par ce programme		4	4
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La gestion 2021 a été marquée par l'inscription en budget rectificatif, en complément de l'ETPT sous plafond, de 0,5 ETPT en hors plafond afin de faire face aux besoins de la structure.

Cette inscription complémentaire correspond à un besoin non permanent de la structure dans le cadre d'une mission ponctuelle de recherche en cours.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Opérateurs